

bâti le monastère Saint-Jacques, on lui conseilla de choisir cet endroit d'Outre-Meuse, parce que, lui faisant observer, il était propice à la vie solitaire et se trouvait éloigné du tumulte de la foule (1). Donc, d'agglomération de ce côté de l'Ourthe, on n'en connaissait pas encore.

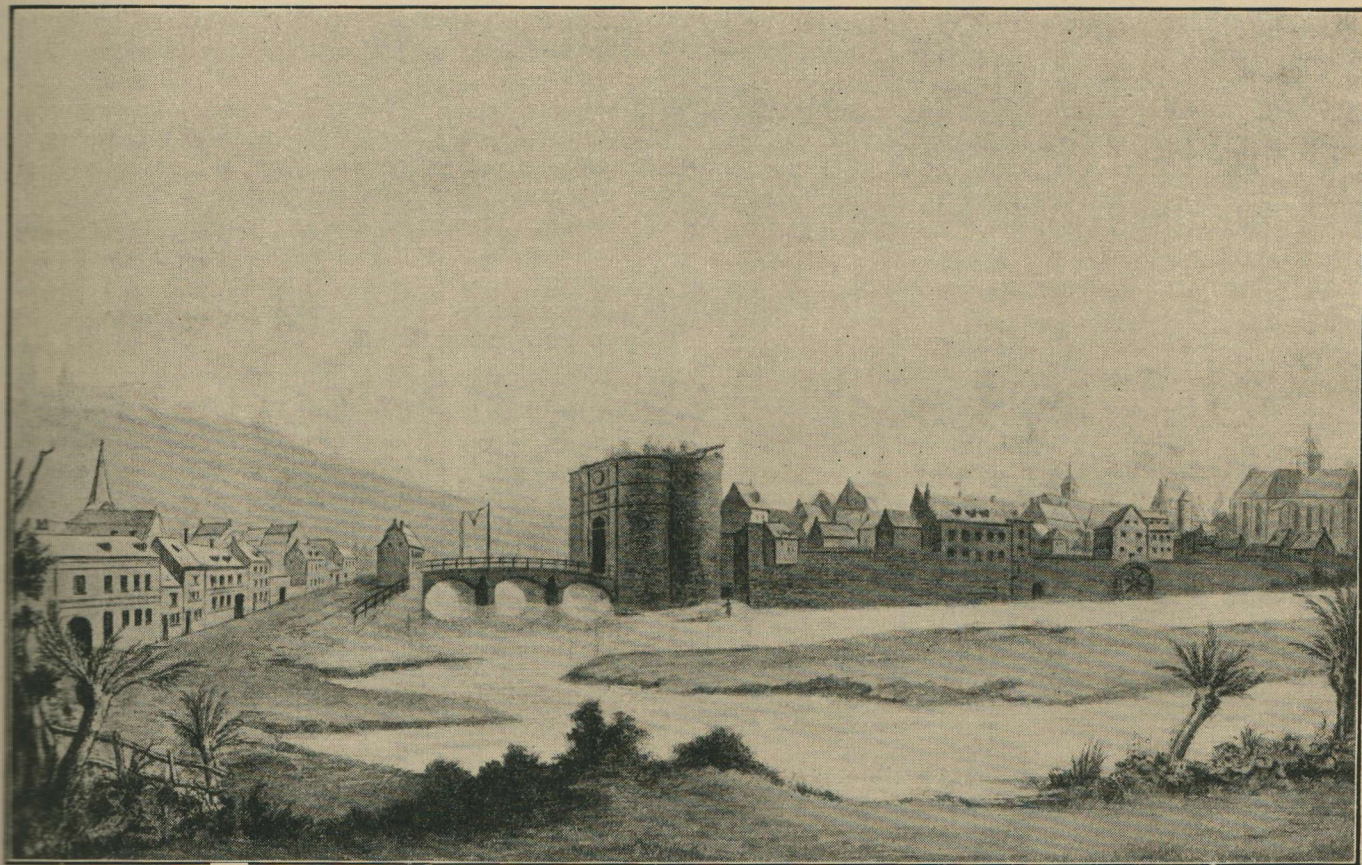
Henaux, à son tour, s'est flatté de pouvoir apporter la raison d'être du mot *Amercœur*. Selon lui, la justice scabinale de Jupille tenant ses séances au pont d'Amercœur, les wallons la désignèrent à *mi* ou à *mé-court* (au milieu de la cour), expression qui aurait été erronément traduite en français par *Amercœur* (2). Cette explication est au moins aussi plaisante que les précédentes.

D'autres étymologies du mot *Amercœur* ont été présentées. Bullet, dans ses mémoires sur la langue cel-

diacre, un chantre et des chanoines de cette appellation (3).

A l'époque dite, *Almaricus* paraît parfois sous la leçon *Amaric*, par l'élimination naturelle de *l*. En notre pays, le second *a* d'Amaric a été plus logiquement transformé en *ai* ou *e*. La forme primitive, originale d'Amercœur est consignée à l'année 1053, dans la *Vita Balderici*. *Amercœur* y est désigné *in curte Amerina*, nom évidemment d'un possesseur local de l'époque.

Les plus vieilles mentions authentiques d'Amercœur, en langue romane, procèdent de cette appellation latine (2). Jusque fort avant dans le XIV^e siècle, c'est d'une façon constante le mot *court* — à traduire par *cour* ou *cotillage* dans le français moderne — qui termine la désignation et non *cuer* = « cœur ». On sait que *cour* en



Le quartier d'Amercœur (1815)

Cliché Béthune

tique, le dit composé de *Amen* = « rivière » et de *court* = « village » (3). Or cette définition est contredite par les formes les plus anciennes du nom. Le chroniqueur Henri Vanden Berch, du XVII^e siècle, s'approche de la vérité quand il le fait ressortir d'*Almarici curtis*, thèse qui, à certain moment, a été reprise par Henaux (4). Il est patent que le prénom *Almaricus* était au moyen âge très répandu à Liège. Le chapitre de Saint-Lambert, par exemple, comptait, au XII^e et au XIII^e siècle, un archi-

wallon a deux acceptions. Ce mot détermine soit la *cour* d'une habitation, soit le viscère appelé *cœur*. On sait aussi qu'au XIV^e siècle, même au XIII^e, le wallon était d'un usage général chez nos ancêtres. Ceux-ci non initiés généralement à la langue latine, ne connaissaient plus, par conséquent, la signification réelle du nom primitif *Amerina curtis*. Ce terme avait bientôt été perdu pour le peuple. Quoi d'étonnant qu'il ait altéré inconsciemment la finale *court* et l'ait transcrite *cœur*? L'expression *Amercœur* se montre pour la première fois

(1) *Vita Balderici*, dans MGHS, t. IV, p. 731.

(2) *Revue de Liège*, août 1846, p. 112.

(3) Tome I, p. 243.

(4) *Étude sur le Wallon*, 1843, p. 32.

(1) *CESL*, t. I, pp. 73, 83, 90, 92, 100, 104, etc. — *BIAL*, t. IX, p. 340.

(2) XIII^e s.: Pont d'Amercœur (*Pauvres en Ile*, r. 11, f. 88). — 1269: *Ameicourt* (*Ibid.*, p. 193). — 1287: *Ameicurt* (*CESL*, t. II, p. 193). — 1288: *Ameicourt* (*Charte de Robermont*).

et tout exceptionnellement, en langue romane, dans une charte de Robermont de l'an 1252. Il faut se reporter au XIV^e siècle pour la retrouver sous la forme latine : *Amaricordis*. A partir de ce moment les deux appellations *Amercœur* et *Amécourt* ont été employées indifféremment.

Ce sera sur cette altération du sens premier que Jean d'Outremeuse aura étayé son récit tout légendaire de l'origine d'Amercœur.

Très haut dans le moyen âge, une **vaste circonscription**, qualifiée de *baillage* ou de *quartier*, reçut aussi le nom Amercœur. La raison en est que, dès le XIII^e siècle, la cour de justice échevinale de Jupille, dont Amercœur relevait, avait son siège « au pont d'Amercœur » (1).

Cette vaste possession avait été donnée en fief l'an 1008, par l'empereur d'Allemagne Henri II, à l'évêché de Verdun. Celui-ci, en 1266, la céda à l'église de Liège au prix d'une rente de 100 marcs d'argent, laquelle rente fut rédimée définitivement le 12 septembre 1297. L'étendue de cette circonscription, devenue un apanage du chapitre de Saint-Lambert, n'a point toujours été bien délimitée. En 1315, par exemple, Adolphe de La Marck, dans la répression de la rébellion des Liégeois et des habitants des bonnes villes, avait obtenu l'aide de Jean III, duc de Brabant et de Limbourg. Ce dernier signifia au prince liégeois que son Eglise occupait illégalement une partie de son domaine, comprenant notamment le pont d'Amercœur, le château de Cornillon, etc. L'évêque s'engagea à faire trancher la question par voie d'arbitrage (2). L'affaire traîna en longueur. C'est seulement le 1^{er} avril 1322 (n. st.) que « le bailli et maire du pont d'Amercœur » transmit un record des échevins de la cour de Jupille indiquant les limites dans lesquelles l'évêque de Liège exerçait légitimement sa juridiction à Jupille et au baillage d'Amercœur. D'après ce document, les localités suivantes faisaient partie de ce baillage : Pont d'Amercœur, Péville, Robermont, Jupille, Beyne, Fléron, Beaufays, Angleur, Thiernes, Colonray, Prayon, Fraipont, Lonhierre, Forêt, Gomzée, Chênée, Ransy, Grivegnée, Wez, Longdoz, Bressoux, Retinne, Magnée, Vaux (3). Nonobstant les réclamations du duc de Brabant, cet ensemble continua à relever de l'évêché de Liège (4).

Depuis des temps fort éloignés, le quartier jouissait d'une organisation distincte et d'une cour scabinale spéciale, nous l'avons dit. A la tête du district, était le bailli (5), qu'on voit fonctionnant à l'aube du XIV^e siècle. L'un de ces baillis, Jean Bourlet, ayant composé en 1522 avec une femme criminelle, fut condamné à mort par les Echevins de Liège (6).

L'évêque avait, là aussi, un *cearier* ou receveur, qui percevait les revenus épiscopaux comme le tonliet du pont d'Amercœur, accordait des concessions de biez, etc. (7).

Les habitants se réunissaient d'abord trois fois par an en assemblée plénière, appelée *plaid général*. Le nombre de ces réunions fut réduit à deux annuellement (1) par le prince d'Outremont le 5 juin 1773.

Le **faubourg d'Amercœur proprement dit**, fort fréquenté par les Liégeois, comprenait non seulement l'importante rue d'Amercœur, qui conduisait vers l'Allemagne, mais encore la rue Sous-l'Eau, la rue Basse-Wez et les terrains voisins. C'est parce qu'il y avait là un grand centre d'attraction que, dès les premiers temps, des **brassines** y furent installées fort nombreuses. D'ailleurs, Amercœur avait la réputation de produire la meilleure *cervoise*. Jean d'Outremeuse l'atteste et, en ceci du moins, on peut admettre son assertion, puisqu'elle est confirmée par d'autres témoignages (2).

A son époque, de tous les points de Liège, les amateurs convergeaient vers Amercœur pour y boire la *cervoise* fabriquée là. Cette bière, d'après Jean d'Outremeuse, était « plus noire que cherbon » et la meilleure de notre région. Les consommateurs la laissaient reposer, puis la buvaient à grandes gorgées. On vendait six quarts et demie au prix d'un denier (3). Le rayon des débits de cervoise s'étendait à la rue Entre-deux-Ponts. Effectivement, beaucoup de *brassines* sont signalées de ce côté dans les documents du XIV^e au XVII^e siècle. L'une des brasseries ou auberges d'Amercœur des plus renommées avait l'enseigne du *Mouton d'Or*. Elle subsistait en 1595 (4). La maison *delle Motté* était également très connue au XIV^e siècle (5).

Le débit de bière se faisait avec une abondance plus grande encore pendant les quatre jours que durait le marché aux bestiaux institué par Erard de La Marck entre le pont d'Amercœur et l'hospice de Cornillon. Il s'ouvrait le jour de la fête Saint-Simon et Saint-Jude, le 28 octobre (6). Mais son installation en l'endroit avait cessé au bout d'un demi-siècle.

Une autre industrie très répandue dans le faubourg d'Amercœur et à ses abords, durant les trois derniers siècles de la principauté, fut la **fabrication de serge**. Avant la révolution française, les septante fabricants de serge de Liège ou presque tous, s'étaient installés dans cette partie d'Outre-Meuse et fournissaient la quasi totalité des 20,000 pièces d'étoffes que Liège livrait annuellement au commerce. Cette industrie fut à peu près anéantie pour notre cité par les événements qui accompagnèrent la révolution de 1789 :

« Les causes de cette décadence », rapporte un fonctionnaire français, Thomassin, « sont l'incendie du faubourg d'Amercœur où toutes les fabriques étaient établies ; la suppression des maisons religieuses, la chute de l'ancien usage des failles, espèces de grands voiles noirs dont se couvraient les femmes. »

Le quartier d'Amercœur confectionnait une seconde étoffe, celle qui servait à faire les jupes dite *de mou-*

(1) 1288 : Jugement rendu... droit à pont d'Amercœur devant la maison Gilet le levoir, ens clis là où li maires et li eschevins sient en justice (*Charte de Robermont*).

(2) *Inventaire des archives de la Belgique : Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg*, 1^{re} partie, t. I, pp. 182-184.

(3) *CESL*, t. III, p. 235.

(4) V. à ce sujet *CESL*, t. III, p. 495.

(5) Le bailli payait pour l'obtention de sa charge au scel de Graces du prince 600 fl., le greffier 1000 fl., le mayeur 150 fl. et un échevin 100 florins.

(6) C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. II, p. 25.

(7) *CESL*, t. V, n^o 3713, 3922.

(1) *CPP*, r. 1770-1773, 176 et 177.

(2) 1404 : Maison séant a pont d'Amercourt, joindant à Collar de Liers, le bresseur vers S. Remacle et une vuide place qui tient au présent Johan de Lieriane le bresseur, et par derière à Henrard de Lundos, de laquelle Willeane de Buxhenont bresseur de pont at offiert... (*HG, stock*, n^o 991, f. 67 v^o.)

(3) T. III, p. 415 et t. IV, p. 150.

(4) *CESL*, t. V, n^o 426.

(5) *Ibid.*, t. IV, n^o 1464.

(6) *Mandements et Cris du Perron*, r. 1538-1541, f. 48 v^o.

tonne. Il n'y a guère plus d'un demi-siècle, cette industrie restait florissante Outre-Meuse.

Il serait exagéré de dire qu'Amercœur a vécu longtemps dans une pleine prospérité. A différentes reprises, il a été **ravagé par la soldatesque**, l'incendie et le bombardement. Par sa situation au pied de la Chartreuse, l'endroit a été transformé bien des fois en position fortifiée.

Le quartier, de ce chef, a été l'un des plus éprouvés de la ville. N'est-ce pas à cause des nombreuses scènes de violences dont il était l'objet que, dès l'an 1288, l'abbaye des Prémontrés, fixée jusque-là au-dessus de Cornillon, quitta cet endroit pour se réfugier au paisible quartier de l'Ile? Deux siècles plus tard, en 1491, Amercœur eut encore beaucoup à souffrir des luttes fratricides qui signalèrent le règne de Jean de Hornes (1).

En 1649, le général bavarois, Othon, baron de Spaar, s'étant emparé de la Chartreuse, qu'avaient abandonnée les Liégeois, révoltés contre leur prince, fit bombarder le quartier par ses troupes. Ces sévices furent graves (2).

Plus affreux encore a été le bombardement de juin 1691. Le maréchal français de Boufflers était à son tour venu attaquer la Chartreuse le lundi de la Pentecôte. Nos soldats, en trop petit nombre, se défendirent vaillamment; mais, leur situation n'étant pas tenable, ils reçurent l'ordre de sortir de leur citadelle improvisée où les Français pénétrèrent le lendemain. De là, avec douze mortiers et d'autres canons, les envahisseurs lancèrent des bombes et des boulets rouges sur la cité, plusieurs jours durant, pour la punir de ne pas s'être unie à la France. Le faubourg d'Amercœur fut pour ainsi dire anéanti.

Onze ans après le désastre, les dissensions internationales causèrent d'autres infortunes. En 1702, les armées alliées s'approchaient de la cité et dans un intérêt stratégique, le commandant français de la Chartreuse donna l'ordre de réduire en cendres l'ancienne église de Cornillon, ainsi que les maisons des environs qu'on avait commencé à relever. L'ordre fut exécuté, partiellement tout au moins.

La catastrophe qui affligea davantage Amercœur est celle de juillet 1794. Plus de cent maisons du faubourg d'Amercœur furent pillées et incendiées. Plusieurs habitants trouvèrent la mort dans le désastre, notamment le sieur Dewandre, atteint en sa demeure par un obus, et le Père Fassin, du couvent des Récollets, chronologiste et géographe, qui, en portant le viatique à un malade, fut frappé mortellement d'une balle autrichienne. D'autres personnes furent blessées, même dans les souterrains où elles se croyaient en sûreté (3). Il importe de préciser les circonstances de cet épisode d'histoire locale :

L'armée française entra pour la deuxième fois à Liège, le 27 juillet 1794. Obligés de battre en retraite, les Autrichiens, commandés par le prince de Saxe-Cobourg, furent insultés par la populace d'Outre-Meuse, que, dans ses *Mémoires*, le général Dumouriez proclame « la plus dangereuse peut-être de l'Europe après celle

de Londres et de Paris ». Ne raconte-t-on pas qu'elle lança dans la Meuse des prisonniers et des blessés autrichiens? Des fenêtres des étroites rues, la lie d'Outre-Meuse jetait sur les fugitifs des projectiles de toute espèce. Un grand nombre de soldats succombèrent sous les coups et furent traînés à leur tour dans le fleuve. Irrités, les Autrichiens casernés à la Chartreuse tinrent à venger leurs frères d'armes. Ils n'y réussirent que trop. N'est-ce pas le moment de reproduire quelques passages de l'intéressante narration qu'a faite de cette tragédie, un témoin oculaire, le docteur Bovy?

« L'espace compris entre le pont Saint-Julien et le rempart d'enceinte fut d'abord atteint par les obus. La brasserie d'un sieur Peurette fut renversée l'une des premières, mais ces globes incendiaires foudroyèrent surtout le faubourg d'Amercœur. De noirs tourbillons de fumée, précurseurs d'un affreux embrasement, interceptaient la vue de la ville. Les ténèbres de la nuit succédant à ces clartés lugubres, faisaient ressortir les horribles ravages de l'incendie. Les flammes s'élevaient dans les airs et dépassaient les sommets du mont Cornillon; les maisons embrasées croulaient et s'affaissaient sur elles-mêmes. De ces fournaises ardentes, s'échappaient d'immenses colonnes d'étincelles qui touchaient la nue hideusement colorée et s'y éteignaient. Comme du haut d'un promontoire, nos regards plongeaient dans une mer de feu. Le reflet rougeâtre des flammes donnait à lire, sur nos fronts pâles, l'horreur qui dominait nos âmes.

« Nos interjections douloureuses étaient couvertes par le bruit de l'obusier et par celui du canon résonnant aux batteries françaises placées à la Citadelle et dont les boulets portant trop bas atteignaient les maisons qui n'étaient pas encore envahies par le feu. Le long du quai Saint-Léonard, on voyait fuir des hommes et des enfants se dirigeant vers les coteaux de Herstal pour se mettre à l'abri des projectiles meurtriers. La Meuse, réfléchissant, comme une glace unie, des teintes diversement colorées en rouge, nous apparaissait couverte de bateaux chargés de ballots et d'effets, descendant la rivière de toute la vitesse des rames... Dans l'intervalle des décharges de l'artillerie, les accents de la douleur du désespoir, de la rage, parvenaient jusqu'à nous.

« Ces scènes d'horreur, si faiblement esquissées et qui ont laissé tant d'amers souvenirs dans nos cœurs, durèrent depuis le 28 juillet jusqu'au 30, jour où le canon cessa, de part et d'autre, de vomir la mort et la dévastation (1). »

Ne reconnaît-on pas là quelques-uns des tableaux affreux que nous avons eus sous les yeux lors du **bombardement** qu'a infligé à la cité l'armée allemande durant les journées **des 5 et 6 août 1914**? Amercœur, cette fois, n'a pas été détruit entièrement, mais il a été fortement accablé. L'on y a constaté de même plusieurs morts d'hommes (2), celle entre autres de l'aumônier des Sœurs de l'Espérance rue Frédéric Nyst, frappé par un obus au moment où il allait se mettre au lit. Si le nombre des tués n'a pas été plus considérable, il faut en reconnaître la cause en la sage précaution prise par presque toute la population de se réfugier dans les caves, et en

(1) *Revue belge*, 1840, t. XIV, p. 56.

(2) Nommément celles de Van Bokestal, Jules-Pierre, âgé de 50 ans, voyageur de commerce, rue des Champs, 77. — Wathélet, Marcel, Oscar-Em., âgé de 15 ans, de la rue des Prairies à Bressoux. — Depuis, Ernestine-Marie, épouse Willame, âgée de 39 ans de la rue des Ecoles, 14 à Bressoux. — Pirotte, Elisa-Jos., 20 ans, cultivatrice, rue du Moulin, 26, à Bressoux. — Momin, Hub.-Jos., 64 ans, ouvrier d'usine, rue Valdor. — Dewandel, Gust-Jean, 48 ans, ouvrier galochier, rue Basse-Wez, 174. — Wilmart, J.-B., 40 ans, chef lampiste au Nord-Belge, rue Saint-Remacle, 24. — Gillis, Dieudonné-Jos., 64 ans, ouvrier plombier, rue d'Amercœur, 10. — Colson, Ant., 35 ans, ouvrier charretier, rue Basse-Wez, 185. — Munaut, Cél.-Léonard, 51 ans, comptable, Thier de la Chartreuse, 42. — Brouwers, Paul-Lamb., 44 ans, md de bières et cafetier, rue Basse-Wez, 59. — Munaut Hyac., 15 ans, écolier, rue Valdor, 7.

(1) BALAU, *CL*, t. I, p. 462.

(2) BOUILLE, t. III, p. 288.

On trouvera une liste détaillée des habitants de l'époque, dans la *DVB* (paroisse Saint-Remacle).

(3) *Note du chroniqueur Mouhin*.

ce que les bâtisses modernes sont plus solidement construites que les anciennes. L'effroi n'en fut pas moins profond. Les épisodes de douloureuses émigrations se produisirent d'autant plus que le bombardement s'étendit à la ville entière, voire à certaines communes voisines très populeuses, telles que Herstal et Bressoux.

Le quartier d'Amersœur n'eut pas seulement à pâtir des bombardements en cette terrible période. Le 7 août, le troisième jour de l'invasion teutonne, vers huit heures du soir, deux militaires allemands, postés au pont d'Amersœur, affirmèrent fallacieusement que l'on avait tiré dans leur direction des maisons n^{os} 13 et 14 de la rue d'Amersœur. Par représailles, ils lancèrent de nombreuses balles de fusil dans les fenêtres de ces maisons, puis se mirent en mesure de les incendier à l'aide de pétrole. Un officier les en empêcha à temps. En revanche, il interdit à tous les habitants de la rue de sortir et chargea une patrouille d'assurer l'exécution de cette mesure.

Le lendemain matin, une escouade de soldats fouillait toutes les demeures de la voie et en expulsait les habitants qui, par surcroît, furent maintenus à vue. Ils n'ont été libérés qu'à trois heures de relevée, après de cruelles anxiétés sur le sort qui leur serait réservé.

Les perquisitions, évidemment, n'aboutirent à rien découvrir de suspect. Néanmoins, les hôtes des maisons de la rue d'Amersœur, du Thier de Robermont et de la grand'route de Bois-de-Breux se virent obligés pendant de longues semaines à abandonner leur domicile le soir et à déposer les clefs au corps-de-garde le plus proche, où ils devaient aller les reprendre le matin à sept heures. Ce fut seulement à partir du 14 septembre qu'on les autorisa à conserver la libre possession de leur logis.

Faut-il ajouter que, dès les premiers jours de l'invasion, les troupes étrangères s'étaient empressés d'enfoncer les portes des maisons de la rue et du quai d'Amersœur dont les propriétaires s'étaient enfuis à l'approche de l'armée ennemie? Ces immeubles et beaucoup d'autres furent l'objet d'un pillage en règle, avec fracture et enlèvement de coffres-forts ⁽¹⁾.

Ce qu'il est juste de consigner, c'est que durant les malheurs qui frappèrent nos populations à cette époque, partout, à Liège principalement, les autorités locales et l'initiative privée se montrèrent à la hauteur des circonstances, rivalisèrent de dévouement pour venir en aide à toutes les infortunes d'une façon plus méthodique, plus efficace qu'en 1794.

Le 5 septembre de cette dernière année, l'édilité liégeoise avait fait appel à la générosité publique pour secourir les habitants d'Outre-Meuse et, le 3 octobre suivant, elle ordonnait à toutes les personnes ayant acheté ou recélé des objets dérobés aux sinistrés de les restituer ⁽²⁾. Ne fondant guère d'espoir sur ces mesures, elle demanda et obtint du représentant Gillet, que le produit de la vente des biens des Liégeois émigrés fût consacré aux victimes du bombardement. Cette décision également resta sans effet utile, la vente susdite ayant

été très limitée ⁽¹⁾. Aussi, le 17 novembre, l'Administration d'arrondissement alloua-t-elle aux incendiés une somme de deux cent mille livres prise sur le million imposé à la ville par l'agent français Frécine. En outre, pour faciliter la reconstruction des maisons incendiées, il fut permis aux habitants du faubourg de s'emparer des pierres de taille et de sable de la cathédrale Saint-Lambert qu'on démolissait. On en excepta les pavés et les pierres des colonnes. Au quartier d'Amersœur aussi furent transportés en partie les déblais du cimetière de Notre-Dame-aux-Fonts. Ils servirent à remplir les excavations produites par le bombardement, ainsi que par les ravages des hautes eaux.

Enfin, le 7 août 1800, le préfet de l'Ourthe fit paraître un plan d'après lequel devait se faire le **rétablissement du faubourg** d'Amersœur. L'année suivante, le 16 mai, fut adopté un autre **plan** destiné à l'alignement de cette voie. Il faut supposer que ce plan n'a jamais été mis à exécution. Est-il d'autres rues dont le tracé soit plus irrégulier que celui de la rue d'Amersœur, quoiqu'à diverses reprises, au XIX^e siècle et au XX^e, il ait été amélioré et élargi considérablement en maintes de ses sections?

Le 2 août 1803, **Bonaparte**, étant venu à **Liège**, parcourut les ruines de ce quartier. Peu après, le premier consul accordait pour le relèvement du faubourg un subside de 300,000 fr., dont un tiers fourni par le trésor public, un autre prélevé sur les octrois de Liège et le dernier tiers sur la valeur du trésor appartenant à la cathédrale Saint-Lambert, lequel se trouvait alors à **Hambourg** ⁽²⁾. Ce subside fut surtout réparti entre les petits propriétaires.

A l'occasion de la visite de Bonaparte, on vendit une belle et grande vue, dessinée et gravée par L. Jehotte, représentant le premier Consul et, en dessous, le quartier d'Amersœur incendié. La vente produisit une somme de 8,000 fr. De son côté, le maire de Liège, prenait le 9 août une décision par laquelle, en reconnaissance du bienfait dont il venait d'être l'objet, le faubourg d'Amersœur deviendrait *faubourg Bonaparte* ⁽³⁾. La dénomination disparut en 1814 avec le régime qu'elle rappelait.

Cependant, le 7 novembre 1811, au soir, le faubourg Bonaparte accueillait de nouveau Napoléon, devenu empereur, et l'impératrice. Ils y furent introduits par le préfet, le général commandant la division de l'Ourthe, etc. Une foule, des plus denses, envahissait les rues. Près de la Chartreuse s'élevait un vaste arc de triomphe brillamment illuminé.

Il se conçoit qu'après tous les événements désastreux dont elle a été souvent victime, la rue d'Amersœur n'offre guère de bâtiments à caractère historique. On doit naturellement excepter l'église *Saint-Remacle*, dont la rue d'Amersœur a parfois reçu le nom et qui a sa notice à cet intitulé. Il faut excepter aussi la cour des *Prébendiers*, laquelle fait également l'objet d'un article distinct. Il faut en excepter encore le couvent des *Sœurs de l'Espérance*, qu'a précédé au même emplacement celui des **Concessionnistes dites d'Amersœur**.

(1) Les maisons n^o 2 de la rue d'Amersœur (café tenu par la Vve Servais) et n^o 29 eurent plus particulièrement à souffrir de ce sac et de ce pillage.

(2) *RARP*, t. I, p. 57; t. II, p. 54.

(1) *Administration d'arrondissement*, t. 146, f. 36.

(2) *BL*, an XI, p. 782.

(3) Arrêté approuvé par le ministre de l'Intérieur le 10 octobre 1803. Voir *Bonaparte*.

Fondée en Espagne par une noble Portugaise nommée Béatrice de Sylva, la congrégation des Conceptionnistes vit sa règle approuvée et confirmée par le pape Jules II, le 17 septembre 1511. Au siècle suivant, elle pénétra aux Pays-Bas, où elle eut pour principal promoteur le réputé Récollet Mathias Hauzeur. La mission lui fut confiée par le P. Jean-Baptiste a Campana, général de l'Ordre de Saint-François, et par le P. Joseph Bergaigne, commissaire général, plus tard archevêque de Cambrai. Ainsi institua-t-on une première communauté, composée de 40 religieuses, à Enghien, en 1636.

C'est de ce cloître que le P. Hauzeur fit venir à Liège, le 12 août 1642, quatre religieuses conceptionnistes, Marie-Aldeg. de Massenier, Marie-Anne-Jos. de Massenier, Marie-Isid. Renard, et Marie-Anne-Claire Mareschal. D'abord accueillies à Jupille par la dame de Zorn, épouse du secrétaire du prince Ferdinand de Bavière, elles furent envoyées au cloître de leur congrégation déjà établi à Verviers. Elles n'y restèrent pas longtemps. L'année suivante, elles firent un séjour à *Fayn-Boix* (Bois-de-Breux). Enfin, par l'influence de Fayn, le seigneur de l'endroit, et les sollicitations du P. Hauzeur, elles obtinrent du prince-évêque Ferdinand de Bavière « l'admission et permission de bastir un cloître aux faubourgs de Liège, le 14 mai 1643 (1) ».

Ces religieuses s'installèrent, — d'après l'historique de la fondation écrit à l'époque même —, dans une maison voisine du pont d'Amercœur, maison que posséda ensuite (en 1676) Jean Colard de Rogister. Cette construction, en effet, était peu propre à la vie religieuse. Aussi les Conceptionnistes en achetèrent-elles bientôt une autre, là tout proche, d'une demoiselle Lierneux. Située vis-à-vis de l'église Saint-Remacle, cette propriété formait un spacieux ensemble, comprenant vaste habitation, jardin, etc. Il y a plus de cinq cents ans, là se trouvait une maison dite des *Mangons* parce que vraisemblablement, dans les terres en dépendant, les bouchers laissaient paître leurs bestiaux en attendant le moment du sacrifice. Il y avait aussi, une brasserie de renom et l'hôtel Guill. de Bouxhemont (2). Le principal immeuble a dû appartenir en la première moitié du XVI^e siècle à Pierre le Rousseau, dont l'un des descendants devint bourgmestre de Liège, lequel Rousseau le céda en 1540 à un célèbre entrepreneur du temps : Jean de Beyne (3). Le bien resta longtemps aux mains de la famille de Beyne (4).

Les appropriations de l'immeuble au couvent des Conceptionnistes étaient terminées depuis peu lorsque, le 12 août 1649, pendant le siège de la capitale par Maximilien-Henri de Bavière en lieu et place de son oncle, les bâtiments devinrent la proie des flammes. Un seul objet résista à l'embrasement général : c'est la représen-

tation de la Vierge qui se trouvait placée au-dessus de la porte et qui était sortie des mains du sculpteur Robert Henrard (1). « Elle est conservée dans l'église moderne », rapporte la chronique des origines de la communauté. En l'église Saint-Remacle même, est une peinture remémorant l'incident. On y voit un bâtiment transformé en brasier ardent. Sur un pan de mur est la figure de la Vierge. En dessous on lit l'inscription suivante :

« Voici la représentation du bâtiment où cette image miraculeuse a été conservée dans les flammes en 1649. »

Ensuite de ce sinistre, les Conceptionnistes après avoir été abritées temporairement à l'hôpital de Bavière, s'établirent, pour peu de temps également, rue de Bêche, en la maison du Sani jusqu'à ce qu'on eût réédifié leur local du faubourg d'Amercœur. En attendant aussi, elles acquirent, en 1650, pour agrandir leur bien foncier, environ quatre bonniers de terre tout contre celui de l'hospice de Cornillon. Elles purent se réinstaller dans leur couvent, complètement renouvelé, le 5 août 1651. Peu après, un généreux bienfaiteur, Arnold de Butbacht, plusieurs fois bourgmestre de Liège, édifia une nouvelle église pour les Conceptionnistes et l'orna d'un rétable où l'on remarquait les portraits du donateur, de sa femme, Sophie Stevart et d'autres parents (2). De Butbacht y aurait placé, en outre, mais ne s'agit-il pas des panneaux du rétable, deux tableaux peints par Bertholet, dont l'un représentant l'*Assomption de la Vierge*, et l'autre *la Nativité du Christ* (3). Toutes les figures de ces tableaux étaient, en tout cas, les portraits de la famille Butbacht. J.-Guillaume Carlier avait également peint, pour la même chapelle qui ne fut achevée qu'en 1665 (4), un *Saint-Joseph* couronné par l'Enfant Jésus.

La première supérieure, sœur Marie de Sainte-Aldegonde, — de Massence de son nom de famille — est décédée le 11 avril 1674, après avoir pu assister à l'accomplissement de tous les travaux de restauration.

Deux ans plus tard, le 8 janvier 1676, les PP. du « définitoire des Frères Mineurs Récollets de Flandre assemblés au couvent de Liège », approuvèrent et confirmèrent les « Constitutions pour les religieuses de l'Ordre de l'Immaculée Conception » (5).

Le vêtement de ces religieuses consistait en un habit blanc avec scapulaire de même couleur, un cordon, un manteau bleu revêtu des images de la Vierge. Elles portaient aussi une tunique sans piqûres, le couvre-chef et le voile, des chausses grises, des souliers ou pantoufles, suivant les circonstances (6).

Pendant bon nombre d'années, les Conceptionnistes d'Amercœur, dont la règle était sévère, purent s'adonner à l'instruction et à l'éducation des filles. Mais elles en furent bien souvent empêchées par les événements de guerre.

Le bombardement de l'an 1794 ayant épargné plus ou moins le couvent, celui-ci put servir d'asile à beaucoup

(1) Ces renseignements sont tirés d'un manuscrit inédit, écrit l'an 1676, au couvent liégeois des Conceptionnistes et intitulé « Copie authentique pour le cloître de l'Immaculée Conception lez Liège ». Il fait partie des collections de M. le chevalier de Thier.

(2) *Abbaye de Beaufort*, t. 6, f. 2.

(3) 1540 : Cette maison joignait « d'amont à Johan Bavin, citain de Liège, d'aval tant à Johan le marisalex comme a représentant Mme de Bierloz et derrière ale vesture de Saint-Remacle. (CBL, t. 1540-1541, f. 4).

(4) En 1581, la propriété appartenait à Guillaume de Beyne. (*Abbaye du Val Saint-Lambert*, liasse 284).

Jean de Beyne était l'un des quatre conseillers de la Cité et « maître ouvrier sermenté de la Cité » également, « au fait des ouvrages de couverture des toits de xhaille » ; il fut remplacé le 15 juin 1571, en cette qualité par son gendre Gérard Le Galler. (*Attestations de bourgeoisie*, t. 1564-1571, f. 266).

(1) Notes biographiques inédites de Henri Hamal.

(2) *RH*, p. 433.

(3) *ASHM*, t. VIII, p. 460.

(4) La consécration fut faite le 20 mai 1665, par l'évêque suffragant Jean-Ant. Blavier. (BERLIÈRE, *Les évêques Auxiliaires*, p. 138.)

(5) *Man.* 1165 BUL. — Ces tableaux ont été enlevés par les Français en 1794.

(6) *Chron. des origines du couvent*.

de familles pauvres, victimes de l'incendie. Peu après, les religieuses qui n'avaient pas émigré demandèrent à rentrer en possession de leur couvent. L'Administration municipale s'efforça de faire accueillir favorablement leur requête en haut lieu. « Elles (les religieuses) se sont rendues dignes de l'intérêt national », écrivait-elle, « par les principes d'humanité qu'elles professent et par la confiance parfaite qu'elles ont mise dans la justice de la République et des autorités constituées liégeoises, en restant toutes sans exception dans le sein de la mère-patrie. »

Les autorités supérieures n'eurent aucun égard à cette demande. Finalement, en conséquence de la publication de la loi supprimant les corporations religieuses, l'ensemble de l'établissement conventuel a été livré aux enchères publiques le 6 ventôse an V (24 février 1797). Il comprenait, d'après le procès-verbal de la vente, « couvent, église, cours, jardins et houblonnières, contenant trois bonniers, une verge grande, et 9 et demie petites ⁽¹⁾ ». Ce bien joignait « vers Midi, la chaussée allant sur Aix, vers Nord, le citoyen Conrardy, vers Levant, une houblonnière appartenant aux chanoines prébendiers (sic), et vers le Couchant les citoyens Beaujean, Lemoine, Feodale et Destordeur. »

Il fut adjugé au citoyen N.-J. Barbière, fondé de procuration d'ex-religieuses Conceptionnistes au prix de 21,543 fr. ⁽²⁾.

Les religieuses avaient racheté le couvent dans l'espoir de le rétablir aussitôt le régime républicain disparu, mais cet espoir fut déçu. Aussi, le 17 nivôse an XII (8 janvier 1804), les neuf Conceptionnistes subsistantes : Marie-Thérèse Schrammen, abbesse, Marie-Anne Delheyd, Hélène Deplaye, Anne-Thérèse Godin, Marie-Thérèse Peurette, Marie-Marg. Lejeune, religieuses du chœur, Marie-Anne Decroupet, Eliz. Jadouille, Marie-Jos. Baar, sœurs converses, vendirent l'ex-couvent à M. Henri Fraigneux ⁽³⁾. A son tour, l'héritier de ce dernier, M. Vlecken-Fraigneux livra l'ample immeuble aux enchères le 5 octobre 1819.

C'est là qu'en 1854, Mgr de Montpellier, évêque de Liège établit les **Sœurs de l'Espérance**, religieuses gardes-malades dont la maison-mère était alors à Bordeaux.

Amerœeur

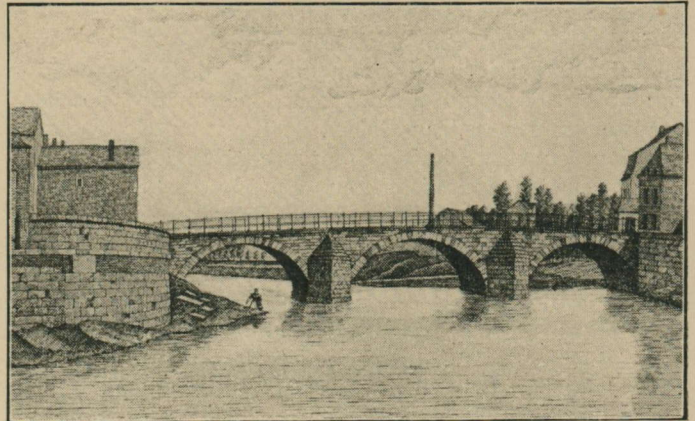
PONT D' — conduit de la rue Entre-deux-Ponts à la rue d'Amerœeur.

A quelle époque a été édifié le premier pont d'Amerœeur? Question aussi controversée que l'a été l'origine du nom. Inutile de s'arrêter à l'assertion fantaisiste de

Jean d'Outremeuse qui donne Ogier le Danois comme constructeur d'un immense pont traversant tous les cours d'eau du bas de la ville, y compris celui qu'enjambe notre pont d'Amerœeur. Il y a encore là, de la part de ce chroniqueur du XIV^e siècle, une de ces affirmations qui ne peuvent résister au contrôle de la critique historique. Ce serait même se hasarder trop que d'assigner, avec Foullon et quelques autres historiens, la fin du X^e siècle comme date à la création du premier pont d'Amerœeur. La plupart, au reste, le font remonter à l'année 1072, époque de la construction de l'église Saint-Remacle. Il n'est pas téméraire pourtant de penser qu'il a été établi vers l'année 1036, en même temps que le premier pont des Arches ⁽¹⁾, et qu'il avait été précédé d'un passage d'eau.

Dès le principe, en tout cas, il reçut le nom du faubourg auquel il conduisait ⁽²⁾.

Construit d'abord en bois, il dut être renouvelé à maintes reprises. On ignore quand la pierre entra dans l'édification de l'ouvrage d'art, mais c'était un fait accompli au XIII^e siècle, pour les assises tout au moins. C'est ce qui explique que, à ce temps comme dans la



Le pont d'Amerœeur en 1845

Cliché Béthune

suite, sur le pont même, s'échelonnaient un certain nombre de maisons ⁽³⁾. L'une d'elles avait un étal de mangon (boucher) qui, au XIII^e siècle et auparavant vraisemblablement, relevait de la célèbre famille des Prés. Cette famille jouissait aussi de droits de navigation sur « le tonnage des borseas et dele laigne » (sur les boisselleries et les perches et poutres de bois) qu'on déchargeait au pont d'Amerœeur et à Longdoz ⁽⁴⁾.

Les maisons édifiées sur le pont périrent-elles dans la terrible débâcle de l'hiver de l'an 1408? Il est certain

(1) Le bonnier de Liège équivalait à 87 ares 19 centiares. — La verge grande mesurait 4 ares 36 centiares. — La verge petite était de 22 centiares.

(2) Il ne faudrait pas se baser sur les chiffres de VENTE DES BIENS DE COUVENT sous la première République française, pour fixer la valeur réelle d'un immeuble à cette époque. Les conditions d'achat étaient anormales. Ainsi, l'acheteur n'était obligé, dans le paiement à fournir que le dixième en numéraire. Le reste pouvait être acquitté au moyen d'ordonnances de liquidation, de bons de religieux et religieuses. Ces bons ne pouvant être affectés qu'à l'achat de biens dit nationaux, étaient cédés par les religieux moyennant des prix dérisoires très souvent à des fonctionnaires ou administrateurs de la République. De plus, au fur et à mesure que la République s'affermissait, la confiance en sa stabilité s'accroissant, les ventes se firent à des conditions de plus en plus élevées.

(3) Acte passé par devant le notaire Dumont. Pour les rentes passées en vertu de cette cession, voir les actes passés devant le notaire Boulanger, le 18 décembre 1821 et devant le notaire Dusart, le 23 juillet 1825.

(1) RENIER DE SAINT-LAURENT, *Vita Reginardi*, c. 16, p. 577.

(2) 1252 : Pont d'Amerœeur delés le maison Johan le Cras (*Charte de Robermont*). — 1268 : Porte de Amecourt. (HC, t. 3, f. 31 v^o.) — XIII^e siècle : Pont d'Amerœurt (*Pauvres en Ile*, t. II, f. 88).

(3) Dans la *Lettre des Aisemens de la Cité*, de l'an 1330, qui rappelle des traditions séculaires, on parle de droits à payer « por le seconde maison sor le pont d'Amerœurt » (CESL, t. III, p. 375). — Une charte de l'abbaye du Val Saint-Lambert (n^o 1094), de l'an 1429, cite une maison composée de deux demeures située sur le pont d'Amerœeur, en face du « brisiet mural » et contiguë à l'arche du pont. Ces deux habitations reposaient sur deux piliers de pierres faisant partie du biez du moulin aux Oies.

(4) CESL, t. II, chartes du 30 avril 1269 (n^o 625) et du 20 mars 1288 (n^o 788). En 1467, le duc de Bourgogne s'appropriä le droit de tonlieu du pont d'Amerœeur. (ROP, s. I, p. 697).

que toutes les parties en bois du pont furent emportées ⁽¹⁾ et que la circulation y fut interrompue.

Lors des affreux événements de 1468, un grand nombre de Liégeois se sauvèrent par le pont d'Amercœur pour se réfugier dans les forêts d'Ardenne. C'est pour arrêter cet exode, sans doute, que le pont fut de nouveau rompu par ordre des autorités bourguignonnes ⁽²⁾. Afin de le rétablir sur des bases solides, le Conseil de la Cité fixa un droit de passage le 30 septembre 1486. Les habitants de la cité et de la paroisse Saint-Remacle-au-Pont étaient exemptés de cette taxation ⁽³⁾.

Le monument était à peine remis en état que, l'an 1492, durant la lutte entre les familles de Hornes et de La Marck, l'incendie le ruina partiellement ⁽⁴⁾.

Dix ans plus tard, le 6 septembre 1502, le tonnerre frappa le pont, le brûla et le bouleversa, paraît-il, jusque dans ses fondements. L'un des chroniqueurs, en rapportant l'accident, signale que par ce coup de foudre, de nombreux poissons de toute grandeur furent lancés morts sur la rive ⁽⁵⁾. Ce qui est certain, c'est que le monument d'art avait perdu beaucoup de sa solidité. En janvier 1514, il suffit d'une débâcle de glace encore pour le faire disparaître, comme l'apprend Brusthem. En l'année 1530, commença l'édification d'un autre pont en pierre. A peine se trouvait-il terminé, au début de l'an 1533, que l'Ourthe, grossie outre mesure par la fonte des glaces et des neiges, renversa derechef le monument d'utilité publique. Foullon raconte, à ce propos, qu'un ivrogne passait sur le pont au moment de l'éboulement. Il fut précipité sur un gros glaçon qui le soutint et le porta sain et sauf sur la rive. Ce fait, ajoute l'historien, vieux de plus de deux siècles et demi, confirme l'adage populaire d'après lequel de bons génies veillent spécialement sur les ivrognes et sur les enfants ⁽⁶⁾.

En 1539 seulement fut entrepris le relèvement du pont en élargissant les abords ⁽⁷⁾. La largeur projetée était de 20 pieds entre les *passettes* ou trottoirs qui avaient trois pieds de hauteur et deux de largeur. Il fut fait en pierres semblables et de mêmes proportions que celles employées au pont des Arches. Le nouveau pont d'Amercœur comptait cinq arches — il n'en a que deux aujourd'hui, — dont quatre avaient 28 pieds d'ouverture et celle du milieu 40. On donnait aux piles 36 pieds de hauteur et 14 d'épaisseur. Pour les voûtes, on prit modèle sur celles du pont des Arches encore. Sur ce dernier, existait à cette époque un pont-levis; celui du pont d'Amercœur en reçut un à son tour ⁽⁸⁾. L'œuvre n'était point terminée qu'une nouvelle crue de la rivière renversa le monument en grande partie l'an 1543 ⁽⁹⁾. Restauré de nouveau, surtout au moyen de crampons en

fer ⁽¹⁾, il périt entièrement en 1571, encore sous l'effort du débordement des eaux.

Il y eut, de ce chef, une nouvelle interruption de la circulation sur une voie de communication des plus importantes, la seule qui reliait la cité avec le quartier d'Amercœur et le duché de Limbourg. En vue d'obvier aux inconvénients qui en résultaient, les autorités donnèrent, par une espèce de fermage, à quelques hommes d'initiative, le droit d'établir provisoirement un passage d'eau dans les environs du pont d'Amercœur moyennant péage. Destinait-on les revenus au rétablissement de l'ouvrage d'art? Toujours est-il que les frais de transbordement étaient très élevés : toute personne traversant la rivière avait à payer six sols liégeois, prix exigé aussi pour le passage d'un homme avec cheval non chargé. En revanche, on ne percevait qu'un aidant par bœuf, vache, âne ou mulet, Quant aux moutons, porcs et veaux passant l'eau au nombre de 2, de 3 ou de 4, on les considérait comme destinés à la vente, et le péage réclamé pour chaque bête était de deux sols. Lorsqu'on en présentait un nombre plus grand, le nautonnier traitait à discrétion. Enfin, pour chaque charrette, le droit s'élevait à 4 aidants et, pour un chariot chargé ou non, à 8 aidants. Naturellement, les possesseurs de nacelles étaient exemptés de cette taxation ⁽²⁾. Cette dernière fut maintenue quelque temps alors même que le pont avait été remis sur pied ⁽³⁾. Dès lors, les habitations furent prosrites du pont. On établit néanmoins une porte défensive au milieu du monument, tandis qu'une autre, très fortifiée, construite en 1560, formait la tête du côté de la ville.

Ce pont, malgré sa résistance, fut encore emporté avec beaucoup d'autres, en janvier 1643, par la plus forte inondation dont nos annales aient transmis le souvenir.

La Cité, privée de ressources, et obligée de réédifier le pont des Arches, renversé lui aussi, se borna à remplacer le pont d'Amercœur par un autre en bois. Il ne pouvait être d'une longue durée. Dès 1677, il menaçait ruine; l'édilité dut y faire effectuer des restaurations importantes par corvées ⁽⁴⁾.

En présence du peu de stabilité offerte par un pont en bois, la Ville, l'an 1697, sous la magistrature de Melchior de Bounameau et d'Ant.-Théod. de Hilaire, conclut une convention avec un entrepreneur pour la construction d'un pont en pierre. Il fut entrepris sous les bourgmestres Max-Henri, baron de Courtejoie et Jean-Barth. de Plenevaux ⁽⁵⁾. Tous ces bourgmestres y avaient fait placer leurs armoiries à chaque côté du monument, vers la cité. Le gros œuvre coûta une douzaine de milliers de florins, auxquels il faut ajouter 580 pour l'établissement des contreforts. Les constructeurs furent maîtres Jacques Persez et Jean Piette ⁽⁶⁾.

Pendant la construction de l'ouvrage définitif on établit un pont de bateaux, à péage. Le tarif fut approuvé

(1) BALAU, *CL*, t. I, p. 183.

(2) PH. DE COMMINES, *Chron.*

(3) Chaque piéton d'au-delà de la banlieue payait 18 deniers, un cavalier 5 sous, un char à quatre roues, 12, un petit char 8, le gros bétail 28 den., une brebis, 6. (*RCC*, 1477, f. 160 v°, et 164 v°. — *Cart. de la Cité*).

(4) BALAU, *CL*, t. I, p. 480.

(5) *Ibid.*, p. 543.

(6) *V. man.* 987. f. 700, BUL.

(7) 1542 : Maison à piet de pont d'Amercœur, à costéit vers Longdoz présent mise à ruynne pour avoir commodité à édification du dit pont. (*EL*, *Oblig.*, r. 24.)

(8) *EL*, *Greffe Bernimolin*, r. 1536-1539, n° 1258.

(9) *Man.* 174, f. 30, BUL.

(1) 1546 : La Cité doit à Malpas, feron, pour 208 livres de fer pour lier les piles du pont d'Amercœur du poids de 1240 livres à 2 sous la livre, 125 fl. 8 s. (*FAIRON*, *Cartul. de la Cité*).

(2) *Mandements et cris du Perron*, r. 1567-1571.

(3) *RCC*, 2 octobre 1620.

(4) *Ibid.*, r. 1676-1678, f. 112 v° et 214.

(5) *CP*, *D*, r. 35, f. 282 v°.

(6) *BC*, 1698-1699. — *CC*, 1698. — *Cath.*, *DO*, r. 1697-1700, f. 112.

par le prince le 13 septembre 1698. Ce péage, mis en adjudication, rapporta une somme de 6,300 fl. ⁽¹⁾.

Quoique solidement établi, ce pont, qui comprenait trois arches et un pont-levis, n'eut point non plus longue vie. Son ennemi acharné, le débordement des rivières, s'en rendit de nouveau maître le 21 décembre 1740. L'œuvre d'art fut presque entièrement culbutée. Force a été de démolir ce qui en restait.

Le 10 juin suivant, le seigneur de Coune, intendant du Palais, posait la première pierre de la culée du nouveau pont au nom du prince Georges-Louis de Berghes, en présence des bourgmestres, des conseillers de la cité et d'un immense concours de peuple. A cette occasion, trois boîtes de plomb renfermant des monnaies du temps furent scellées entre six pierres ⁽²⁾.

L'édification du monument et la démolition des débris de l'ancien coûtèrent 60,000 florins, au moins. On employa pour les assises du pont nouveau quatre splendides pierres tombales, dont celles de l'abbé Gilles Lambrecht, cédées malencontreusement à la Ville, au prix de 128 florins ⁽³⁾. Elles ont été remises au jour quand on démolit le pont en 1858 ⁽⁴⁾.

Les bourgmestres avaient fait apposer sur le pont, des Mémoires avec leurs armoiries, le perron et ce chronogramme :

A FVNDAMENTIS CONCVSSVS. RVRVS. EXTRVOR ⁽⁵⁾.

Cette fois encore, « en considération des grandes dépenses que la Ville a faites, tant pour le pont de bateaux que pour la construction du pont de pierres », un péage fut établi. Le prince l'accorda le 27 mars 1741 et confirma la concession le 13 avril 1744. Les piétons ne payaient rien, de même que les meuniers de la banlieue. Le droit pour un carrosse à six chevaux était de 15 sols ; à quatre chevaux, de 10 sols ; à deux chevaux, de 5 sols ; pour une calèche à un cheval, de 2 sols ; pour un cheval et le conducteur, 1 sol ; pour cent moutons, 6 sols, etc. ⁽⁶⁾. Ce péage fut continué durant plusieurs années encore ⁽⁷⁾.

En la seconde moitié du XIX^e siècle, après les travaux

de la dérivation de la Meuse, on reconnut la nécessité de remplacer l'ancien pont d'Amercéeur par un nouveau n'ayant qu'une seule pile, afin de donner plus de jeu au cours des eaux. Le 4 avril 1856, le Conseil communal adopta un plan pour l'emplacement de ce pont et l'alignement des abords, décision qui reçut l'approbation royale le 28 mai 1858. Dès l'avant-veille, on procédait à l'adjudication des travaux de démolition et de reconstruction. Commencé en juin de la même année, le pont actuel fut achevé le 31 décembre et livré à la circulation le 8 janvier 1859.

Longtemps, l'autorité militaire exigea que l'ouvrage d'art, qui se trouvait dans le rayon stratégique, eut un tablier en bois, parce que, d'après les motifs invoqués alors, un tablier en bois offre beaucoup plus de facilités lorsqu'il s'agit de le faire sauter. En 1876, la Ville obtint enfin du génie militaire la permission de remplacer le tablier en bois. C'est le 13 octobre de la même année qu'il a été procédé à l'adjudication de l'entreprise des travaux ayant pour objet la substitution d'un tablier métallique recouvert d'un pavage au tablier métallique avec plancher en bois et cordage goudronné. La Société John Cockerill obtint l'entreprise au prix de 69,000 fr.

Pendant la guerre de 1914, le génie militaire n'a pas jugé utile de faire sauter le pont d'Amercéeur. Celui-ci a donc survécu aux graves événements de cette terrible époque. Après s'en être emparé le 7 août, à 3 heures de relevée, les Allemands en ont défendu le passage pendant quelque temps, en barricadant les abords au moyen de lourds véhicules renversés et en plaçant des obusiers et des mitrailleuses à la tête du pont.

On a vu plus haut que, à différentes reprises, le courant impétueux des hautes eaux a renversé le pont d'Amercéeur. Le pont, à son tour, a occasionné maints sinistres. Celui qui a laissé la plus profonde impression, Outre-Meuse, survint en 1812. Les eaux étaient si fortement grossies le 5 avril — c'était le premier dimanche après Pâques — que les habitants de la Boverie et de Longdoz ne pouvaient arriver en ville qu'au moyen de nacelles. Quelques enfants de Longdoz, qui s'étendaient alors jusqu'au Pré Binet, devaient faire leur première communion le lendemain. Ils se confièrent à un bateau pour aller se confesser à Saint-Remacle. Le soir, vers sept heures, ils se réunirent près du pont d'Amercéeur afin de retourner ensemble dans leur famille respective par le même bateau qui les avait amenés. En attendant le moment du départ, les nautonniers fêtèrent trop dive bouteille. A peine la nef fut-elle remise en mouvement que l'un de ces hommes perdit l'équilibre et disparut dans les flots. Affolés, ses compagnons ne songèrent qu'à sauver le malheureux. La barque, entraînée à la dérive par la force du courant, vint se heurter avec une violence extrême contre le pont d'Amercéeur. Du choc, les quinze personnes qui avaient pris place sur le bateau furent précipitées dans la rivière. Malgré la nuit profonde, le meunier Dubois, aidé par son fils et son domestique, parvint à ramener à terre deux naufragés emportés derrière les Récollets où ils s'accrochèrent à des branches d'arbres. En même temps, Fr. Coune, accompagné du commissaire de police Simon et de quelques sauveteurs dévoués, se lança du côté de Bressoux, à la lueur d'un flambeau, au secours de trois victimes qu'on parvint aussi à retirer en vie. La

(1) CP, D, t. 35, f. 288 v^o.

(2) Le 25 août 1850, ces trois boîtes sur chacune desquelles on remarquait une croix de Malte furent découvertes dans le déblaiement des fondations de l'ancien pont. Ces boîtes, ainsi que le procès-verbal de leur découverte, ont été déposées au Musée archéologique. Elles renfermaient l'une trois, les deux autres chacune deux monnaies de cuivre savoir : 1^o un liard très fruste de Max-Henri de Bavière, 2^o un liard de Jos.-Clém. de Bavière, avec à l'avers la date 1723 ; 3^o trois liards de G.-L. de Berghes, au millésime 1726 ; 4^o trois liards du même, avec la date 1727.

(3) Le manuscrit du XVIII^e siècle intitulé *Journal historique* de Lamb.-Max. LAMAYE, prêtre bénéficiaire de Saint-Lambert, porte ce qui suit : « Nicolas Jacquet, abbé de Saint-Jacques en 1740, a fait ôter les magnifiques pierres sépulcrales de ses prédécesseurs abbés qui croyaient, par leur poids, grandeur, grosseur et épitaphes remplies d'éloges, rendre leur nom et mémoire respectable à la postérité. Pierre Renotte, élu le 3 juillet 1741, un mois après, les a vendus ou donnés aux bourgmestres et Sénat pour les fonder sur des grands pieux de bois à la construction du pont d'Amercéeur. »

(4) La pierre de Gilles Lambrecht restituée à l'église Saint-Jacques, il y a quelque vingt ans, y est enchâssée dans la muraille, sous la tour.

(5) *Extraits des CC, exerc. 1740-1741* :

« Pour la démolition et construction du pont d'Amercéeur, 53,887 florins ; — pour l'estime de la maison du Lion blanc situé au coin de la rue allant à Longdoz, 2009 fl.

» A Coelers, pour dorure au cronographe appliqué au boulevard du pont 23 fl. — A J. Hallet, pour sculpture des armes 100 fl. ; — A Absil, pour une des pierres aux armes, 430 fl. ; — A J. Ledin, pour la pierre aux armes du Peron, 420 florins. »

(6) *Placard de notre coll. partic.* On y peut constater le non-fondé de l'assertion de l'abbé Lamet dans l'*Année liégeoise*, d'après laquelle ce péage était exigé seulement des ecclésiastiques.

(7) RCC, t. 1748-1750, f. 57. — *Cath*, DO, t. 1744-1747.

hauteur extraordinaire des eaux de l'Ourthe et l'obscurité empêchèrent d'autres sauvetages. Il y eut, en somme, dix noyés, parmi lesquels le prêtre qui célébrait ordinairement la messe le dimanche et le lundi à Saint-Remacle.

Dans ces dernières années, l'administration communale a réclamé de l'État l'**élargissement** et le déplacement du pont d'Amercœur. Elle estime celui-ci insuffisant aux besoins de la circulation, et situé, d'ailleurs, en un endroit où la dérivation forme un coude brusque. Déjà le 21 juin 1913, le ministre compétent a fait savoir qu'il n'était pas possible de réserver une suite favorable immédiate à cette demande. A plus forte raison, la situation obérée des finances générales, amenée par la guerre, ne permettra-t-elle pas de donner promptement une heureuse solution à la proposition.

Amercœur

PORTE D' — Nous avons fourni au tome premier, *Huitième Partie*, des explications générales sur l'origine des portes défensives de la ville et sur leur usage. Nous renseignons ici sur la porte dite d'Amercœur.

Maints historiens liégeois donnent l'année 1540 comme date de la construction. D'autres, mieux documentés, la font remonter à plusieurs siècles auparavant. Effectivement, c'est par la porte d'Amercœur que l'évêque Jean d'Arckel a fait son entrée solennelle dans sa capitale en 1364. C'est à la porte susdite que, l'an 1468, Louis de Bourbon et le légat Onufrius, chargé de lever l'interdit dont la cité avait été frappée, ont attendu le clergé qui devait venir les recevoir processionnellement. C'est par cette porte encore, qu'a passé, en 1482, avec ses troupes, le même évêque lorsqu'il marcha courageusement au devant de l'ambitieux Guillaume de La Marck, et lui livra un combat dans lequel il allait trouver une mort affreuse.

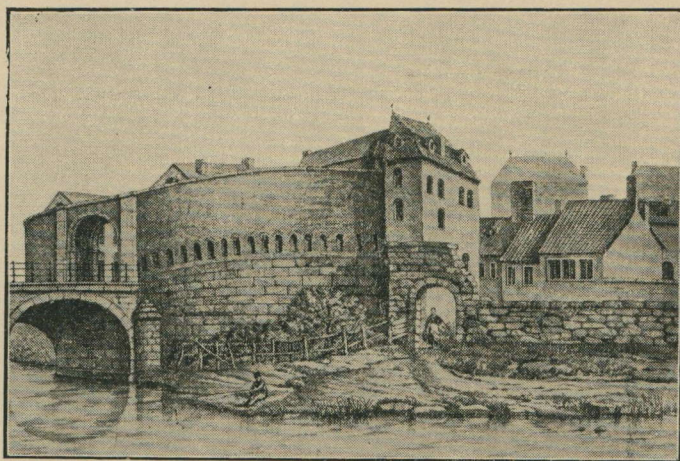
Nul écrivain ne fixe la date de l'érection première de la porte. Sur celle-ci, Jean d'Outremeuse, qui vivait au XIV^e siècle et qui nous a laissé tant d'avis sur son quartier de prédilection, est sobre de détails. Cependant il la signale comme ancienne (1). Tandis qu'il la qualifie *porte du pont d'Amercœur*, elle est désignée dans un acte de l'an 1359, *porte Gerardeal du pont d'Amercœur* (2), désignation tout occasionnelle, d'ailleurs.

La Lettre des tournys, de l'an 1250, mentionne la *porte de Choche*, qui se trouvait à l'extrémité de la rue Puits-en-Sock. Elle est muette quant à la porte d'Amercœur (3). On ne peut en déduire que celle-ci n'existait pas à cette date. Mais elle était loin d'avoir l'ampleur qu'elle reçut ultérieurement. Tout d'abord, il n'y eut là qu'un pont-levis, des barrières et des portes à herse dont font état des documents du XIII^e siècle (4). La porte fut successivement développée et consolidée.

La porte d'Amercœur ne prit l'aspect d'un sérieux monument défensif, approprié aux progrès de la ba-

listique que sous le règne d'Erard de La Marck (1). En l'année 1525, la Cité procéda à l'emprise de la propriété d'un nommé Walthère Jamolet, — qui était située près de l'entrée du pont d'Amercœur — pour en affecter le sol aux fortifications de la cité (2). Il s'agissait d'édifier à cet endroit une nouvelle et monumentale porte avec balloir et massive tour à créneaux, laquelle reliait le rempart des Récollets à celui dit de Bêche.

Des malheurs consécutifs empêchèrent pendant longtemps la réalisation du projet. Les bases du donjon ne furent pas jetées avant l'année 1539. Sa construction fit l'objet d'une entreprise à main ferme décidée entre la Cité, d'une part, Noël delle Chivre, Lambert son frère, Etienne de Nivelles, Gilles son frère, Simon Massin et Jamin Hanson, maîtres maçons, bourgeois de Liège, d'autre part. Il nous a été donné de mettre la main sur le texte des devis et conditions de cette entreprise, dont l'architecte présumé aura été Paul de Ryckel. Ce document inédit, l'un des plus anciens de l'espèce, présente un haut intérêt rétrospectif aux points de vue historique et architectural. Nous le résumerons.



La porte d'Amercœur

Cliché Béthune

Premièrement, en lieu et place de la vieille porte et du pont-levis qui couvrait la première arche du pont d'Amercœur, devait être élevé « ung groz et puissant *bollewarke* (balloir) de 84 pieds en croiseur dedens ouvres ». Les fondations de l'ouvrage fortifié allaient reposer sur de solides pilotis, placés à intervalles rapprochés. Les assises seraient rattachées par de puissantes agrafes en fer scellées dans la pierre.

A l'intérieur du balloir, sous la voûte livrant passage, on prévoyait une double porte de dix à onze pieds de largeur, en avant et en arrière. La voûte soutenue par d'épaisses murailles de dalles en pierres de Namur, devait être suffisamment spacieuse pour laisser circuler librement les gros chars de foin ou de paille. A la même arcade, l'on aménageait des rainures par lesquelles, dans les moments critiques, on ferait descendre une porte à herse composée de fortes pièces de bois. Ce système de fermeture était d'un usage général au moyen âge.

(1) T. IV, p. 543.

(2) *Stock de Cornillon*, r. 991, f. 50.

(3) *CPL*, t. I, p. 76.

(4) XIII^e siècle : Maison devant Saint-Remacle, assés près des *Hammes*, devant l'acial (*PI*, r. 12, f. 219).

(1) Un acte authentique de l'an 1489 porte qu'alors le pont d'Amercœur était défendu par un « balloir de bois ». (*BIAL*, t. XXXVIII, p. 339). Ce balloir avait donné son nom à une maison de l'endroit dès l'an 1455. (*EL*, r. 20, f. 198).

(2) BARTOLLET, *Consilium juris*, n° 134. — *Man.* 174, f. 4, BUL).

Le balloir pénétrait dans la rivière sur une surface de 65 pieds au delà des remparts voisins. Sa hauteur, mesurant 55 pieds, se partageait en trois espèces d'étages. Les soubassements avaient 18 pieds de diamètre. Sur divers points les pierres de l'édifice se projetaient en saillies.

Les plans prévoyaient l'établissement de 16 *canoniers* (places pour poser les canons, embrasures), à savoir quatre à la partie inférieure, quatre immédiatement au-dessus de l'arcade, quatre plus haut encore, et les quatre dernières au sommet. On peut voir la position des pièces d'artillerie de la plateforme de ce fortin sur le plan de Jean Blaeu.

« Pour fermer le dit bollewarke du cousté vers la cité », il serait dressé un mur droit avec revêtement en pierre de Namur également, mur ayant 84 pieds de longueur, 5 d'épaisseur et 18 de hauteur. On le couronnait d'une allée couverte et munie à sa base d'une solide porte, de largeur et de hauteur semblables à celles du balloir.

Aux flancs de ce balloir, en aval, on construisait une tour ronde, de 50 pieds en « croiseur hors ouvres » et 65 en hauteur avec voûtes et escaliers en pierres de Namur. Des places pour 13 *canoniers* y étaient également réservées. Ce dernier ouvrage se trouvait aussi conçu dans les meilleures conditions de résistance. Comme au balloir, les parements extérieurs étaient formés de grosses pierres de taille. L'entreprise comprenait, en outre, la reconstruction du pont d'Amercœur en prolongement de la porte du balloir. Les adjudicataires s'engageaient à produire tous ces divers travaux à leurs propres frais, ainsi que les matériaux nécessaires — à l'exception du fer et du plomb que procurait la Cité — moyennant le paiement par celle-ci d'une somme de 8,500 fl. de Brabant. Ils disposaient à leur profit des pierres de l'ancienne porte, comme des piles du vieux pont. Quant aux petites maisons en planches qu'on avait laissé bâtir sur le pont, aux bois et aux ferrailles qui couvraient le pont, la Cité les réclamait pour en faire le pont-levis, les portes intérieures du fortin, etc. La Cité se chargeait à ses dépens de combler de terre le balloir et les voûtes de la tour, et d'en couvrir le nouveau pont (1).

L'œuvre poursuivie avec célérité touchait à son terme en 1541. On enchâssa dans le bastion des pierres commémoratives aux armes des princes-évêques Erard de La Marck et Corneille de Berghes, ainsi que des bourgmestres Henri Hawéal et Thomas Woot de Trixhe (2). Il s'élevait au bout de la rue Entre-deux-Ponts. Son emplacement est aujourd'hui occupé à droite par une partie de la voie pavée des quais de l'Ourthe et de la Dérivation, ainsi que par deux ou trois maisons les plus rapprochées de ces quais.

On fermait cette porte tous les soirs, à l'heure fixée réglementairement, lorsque l'horloge du Val-des-Écoliers se faisait entendre (3). Sous la porte, dénommée de temps à autre, *porte de Limbourg*, quelques boutiquiers étalaient leurs marchandises, de la viande surtout, moyennant de faibles redevances (4).

Dans la tour qui la surmontait avait été aménagée une prison, laquelle subsistait au XVII^e siècle (1). L'ensemble de l'ouvrage souffrit beaucoup du bombardement de 1691. Il fut réparé l'année suivante comme le prouvaient les dalles commémoratives aux armes des bourgmestres du temps, au milieu desquelles apparaissait l'aigle impériale surmontée du blason du prince (2).

Le 20 avril 1789, la Ville donnait l'ordre d'abattre « la voûte qui se trouve au-dessus de la porte d'Amercœur », mais non la tour. Celle-ci, deux ans après, menaçait ruine. L'édilité liégeoise la fit démolir le 22 juin 1791 et paya de ce chef à Jean Kinon, entrepreneur, 663 fl. 15 sols de Brabant pour journées employées, du 20 juin au 10 août, à cette démolition qui laissait subsister la porte même (3).

Le 13 février précédent, par cette porte, était rentré triomphalement de son exil, en suite de la proclamation de la révolution liégeoise, le prince-évêque Hoensbroeck. Par la porte susdite, le successeur de Hoensbroeck, le prince de Méan, passa également le 21 avril 1793, pour venir prendre possession de son trône après le départ des républicains français.

A la rentrée de ceux-ci, le 28 juillet 1794, ils barricadèrent les restes de la porte au moyen de véhicules renversés, et de tonneaux remplis de terre et de pavés. Ils étaient aidés, dans ce travail par une partie du peuple d'Outre-Meuse.

La démolition complète de l'ancienne porte se fit en 1819, les matériaux devant entrer dans les fondations de la nouvelle citadelle. Peu auparavant, elle avait été cédée au gouvernement (4). Celui-ci édifia, en 1821, une nouvelle porte, arcade grotesque en briques rouges, mais plus ample que la porte précédente. Elle subsista seulement jusqu'en 1846 (5), année où on la démolit à l'occasion de la procession du sixième centenaire de la Fête-Dieu.

Amercœur

QUAI D' — va du pont d'Amercœur au quai Henvart.

Ce quai, depuis le 5 novembre 1886, est dénommé *quai d'Amercœur* ; il portait précédemment le nom de *Jupille*. Son origine est commune à celle du quai de la Dérivation, appellation que tous deux reçurent dans le principe. Le projet de création fut voté au Conseil communal le 8 juillet 1853 (6). Un arrêté royal du 19 janvier 1855 approuva le plan d'établissement d'un quai sur la rive droite de la Dérivation en aval du pont d'Amercœur. Les expropriations nécessitées par ce travail d'utilité publique n'occasionnèrent pas de dépenses ruineuses, le mètre de terrain valant à cette époque, 2 fr. 50 c. seulement. Il n'en fallut pas moins près de vingt ans avant que la nouvelle voie eût un aspect présentable.

(1) RCC, r. 1626-1627, f. 80.

(2) ABRY, *Op. cit.*, p. 495.

(3) Plusieurs vues de Liège représentent cette porte ainsi que le vieux pont d'Amercœur. On les retrouve encore au bas du portrait de Bonaparte, 1^{er} Consul, portrait dû à Léonard Jehotte, dans le *Tableau historique du royaume des Pays-Bas*, de FOURNIER DE SAINT-MARTIN, et dans BIAL, t. XXXIII, p. 51.

(4) Les terrains provenant de la porte d'Amercœur ont été vendus en vertu d'un arrêté royal du 25 mai 1824.

(5) Le 27 déc. 1845, le Conseil approuvait le cahier des charges pour la démolition de cette porte.

(6) V. *quai de la Dérivation*.

(1) Le texte de ce contrat est transcrit dans le r. des EL, *Grefte Bernimolin*, (1536-1539).

(2) ABRY, *RH*, p. 266.

(3) RE, t. I, p. 149.

(4) CF, *Rend. et octrois*, r. 102-17.

Primitivement le quai d'Amercœur avait moins d'ampleur et d'étendue que maintenant. Le 21 novembre 1910, le Conseil communal décida que la partie de la rue Sous-l'Eau, longeant la Dérivation et comprise entre le pont d'Amercœur et le quai du même nom, serait dénommée *quai d'Amercœur* également.

Le dernier exhaussement des terre-pleins du quai d'Amercœur a été effectué par l'Etat en 1911 afin de mettre les quais complètement à l'abri des inondations.

Anchaurue

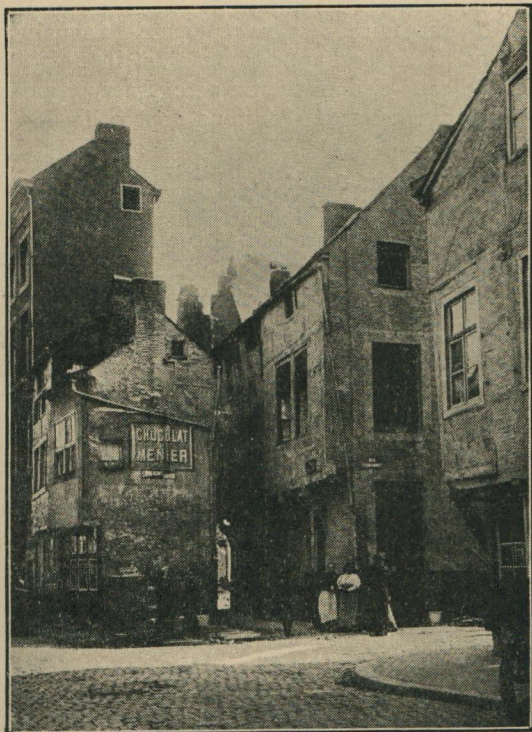
Voir *Ansonrue* et *Nassarue*.

Ancion

V. *Ansion*.

Ancre

RUE DE L' — Cette rue a été supprimée officiellement à l'expiration du XIX^e siècle, lors des travaux d'appropriation du quartier de Florimont et du Chaffour, pour l'érection de l'hôtel des Postes. Elle s'ouvrait à l'entrée de la rue Florimont et débouchait quai Sur-Meuse.



Rue de l'Ancre (1885)

Quoiqu'on ne puisse déterminer son origine, la voie remontait fort avant dans le moyen âge. Son étroitesse extrême, l'irrégularité de son alignement, témoignaient à suffisance de l'ancienneté de la rue. Plusieurs maisons du côté droit avec façades en encorbellement et fenêtres à croisillons démontraient une existence au moins quatre fois séculaire.

Le nom de l'artère est celui d'une enseigne que porte encore l'hôtel situé au coin du quai Sur-Meuse. Au quai,

on retrouve l'emplacement de la rue dans la porte qui sépare l'hôtel de la maison voisine. C'est dans l'hôtel de l'Ancre qu'autrefois les bateliers arrivant à Liège par l'Ourthe venaient se restaurer. Ensuite, l'hôtel fut le lieu de départ du char-à-bancs de Liège à Barchon jusque vers 1890. Il reste le rendez-vous d'un certain nombre de messagers.

Cet établissement aussi a une naissance très éloignée. Au moyen âge également, il y avait, tout à proximité, en la rue Sainte-Aldegonde, une *brassine* (restaurant) dite de l'Ancre ⁽¹⁾. Vraisemblablement, elle aura été transférée bientôt dans la rue à laquelle elle a donné sa dénomination. Souvent cette voie a été désignée rue du Vivier. Cependant, elle a reçu l'appellation rue de l'Ancre durant les quatre derniers siècles. Elle ne comprenait, en 1689, qu'une douzaine de ménages, si la capitation paroissiale de l'époque nous renseigne avec exactitude. En 1762, on y comptait seulement sept maisons, dont la principale, évidemment, était l'hôtel de l'Ancre.

Trait caractéristique : en 1691, cet hôtel subit de fortes atteintes dans le bombardement fait par le maréchal français de Boufflers. Dans la nuit du 20 au 21 août 1914, pendant l'échauffourée suscitée par des coups de feu tirés prétendument contre les troupes allemandes, l'hôtel de l'Ancre reçut de nouveau un boulet de canon lancé du quai des Pêcheurs. Ce boulet enleva l'angle du bâtiment, immédiatement en dessous de l'enseigne puis pénétra dans la chambre voisine où il exerça ses ravages. Les dégâts ont été restaurés en 1915.

André

RUELLE SAINT- — L'emplacement de cette ruelle est pris plus ou moins par le couloir du local de la Bourse, place du Marché. Ce monument pittoresque était autrefois l'église Saint-André, nom d'un des douze apôtres. Quelques détails sur le passé de cet ancien édifice paroissial nous initieront à ce qu'était la voie susdite et à son utilité d'autrefois.

La date de fondation première de ce sanctuaire reste ignorée. Il est vrai que plusieurs écrivains ont affirmé que le sol où s'élève le dôme de Saint-André aurait été occupé, au VII^e siècle, par une communauté de « moines noirs », à qui la place du Marché aurait servi de préau. Placentius est du nombre de ces auteurs. Il n'empêche que leurs assertions, aux yeux de la critique historique, relèvent du domaine de la légende. Aussi les historiens sérieux n'en tiennent-ils aucun compte.

Maints d'entre eux préfèrent attribuer, avec Jean d'Outremeuse ⁽²⁾ à l'évêque Farabert, la construction première de l'église en l'année 950 ou 951 ⁽³⁾. Mais on ne peut ajouter créance à ces dires, bien que Fisen en appelle, comme d'habitude, aux « archives de Saint-Lambert » ⁽⁴⁾.

(1) 1422 : *Brassine* condist de l'Ank, derr. Saint-Denis (EL, r. 9, f. 137 v°). — 1449-1460 : Biertolet Vinon demeurant en l'hôtel delle Ancke derr. Saint-Denis (CVB, BIAL, t. XXX, n° 520. — CT, r. 14, f. 3 v°). — 1460 : Maison delle Ancre, en la rue Derrière Saint-Denis dont on va de Sur-Meuse à Mairnier, vers le pont de Torrent. (EL, r. 26, f. 277 v°.)

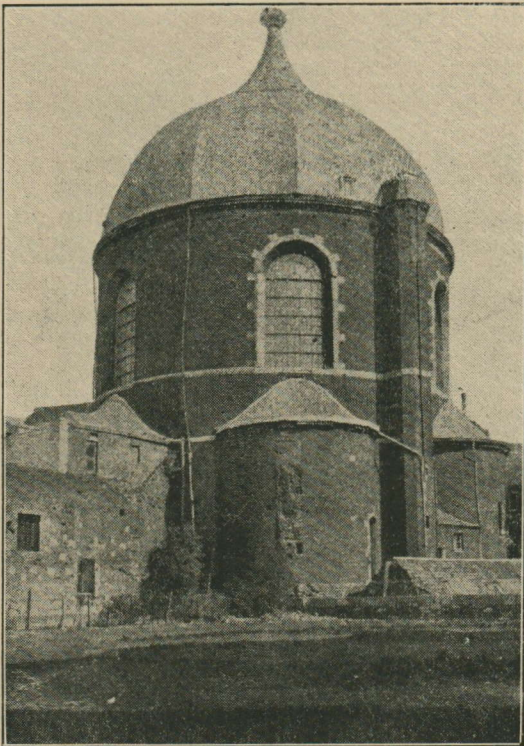
(2) Tome IV, p. III.

(3) BALAU, CL, t. I, p. 13.

(4) Hist. Leod., t. I, p. 135.

Ce qui est hors de doute, c'est que l'église existait comme siège de la paroisse Saint-André dès le XII^e siècle ⁽¹⁾, bien que le plus ancien curé cité remonte à l'an 1215 ; il avait nom Francon ⁽²⁾.

On connaît les familles fondatrices de cette institution religieuse. Elles comptaient anciennement divers de leurs membres parmi les familiers de la cour épiscopale. C'étaient les de Celles et les de Thynes. Le chevalier Jacques de Celles, qui avait son hôtel adjacent à l'église Saint-Gangulphe, et Jean Hustin de Thynes cédèrent le 5 avril 1261 leur part respective dans le patronage des deux cures de Saint-André et de Saint-Gangulphe aux chevaliers de l'Ordre teutonique, fondé en l'année 1191 ⁽³⁾. Ceux-ci devenus désormais les colateurs des cures de ces paroisses, nommèrent depuis lors un prêtre de leur Ordre pour desservir à la fois les deux églises, lesquelles jouissaient de revenus considé-



Le dôme Saint-André vu de la troisième cour du Palais

rables. Ce prêtre se qualifiait *grand curé*, parce qu'il se déchargeait sur des desservants les fonctions pastorales de l'une et l'autre église, sauf lorsque le grand curé exerçait ses devoirs par lui-même conjointement avec ses propres subordonnés ⁽⁴⁾.

Le temple Saint-André avait été affecté à la célébration des cérémonies de l'Ordre teutonique à Liège, en même

temps qu'au service paroissial. Depuis assez avant dans le moyen âge, l'église avait huit autels ou bénéfices ⁽¹⁾.

Le plus vieux legs important connu date de l'an 1252. Il provient d'une « matrone » qui reçut la sépulture devant le crucifix du chœur ⁽²⁾.

L'église occupait, à peu près, l'emplacement actuel, derrière les maisons de la place du Marché. Il fallait, pour y parvenir, traverser une ruelle qui naturellement reçut le nom *ruelle Saint-André* ⁽³⁾ dès une époque extrêmement reculée. A l'origine, le sanctuaire aura été installé à l'étage, comme il en a été pour celui de Sainte-Catherine, au pied du pont des Arches. Le rez-de-chaussée abritait des établis ou de petites boutiques. Ainsi un acte du XIII^e siècle signale une « maison devant Saint-Andrier, sor les greis (marches), par desoux quatre *ovrous* (établis) ⁽⁴⁾ ». Mais, dès la première moitié du XV^e siècle, l'église dut être réédifiée sur de nouvelles bases ⁽⁵⁾ et, dès lors, elle fut dotée d'une tour ⁽⁶⁾.

La ruelle, qui s'ouvrait par un portail ⁽⁷⁾ et avait plusieurs demeures particulières, conduisait non seulement à l'église mais au cimetière ⁽⁸⁾, dont nous disons quelques mots à la notice suivante. A l'angle de la petite voie, face au Marché, s'élevait au XV^e siècle la maison du métier des houilleurs ⁽⁹⁾, ensuite du métier des tisseurs de toile.

L'incendie criminel et général ordonné par le duc de Bourgogne, l'an 1468, réduisit en cendres l'église Saint-André. Il dut faire disparaître aussi la ruelle de ce nom. A partir de ce temps, du moins, il n'est plus fait mention de celle-ci dans aucun acte. La voie avait d'ailleurs porté plusieurs désignations dont celle des *Canges* ou *Changeurs*.

La paroisse Saint-André était l'une des plus importantes de la Ville. S'étendant en dedans et en dehors de l'enceinte, elle comptait dans sa circonscription vingt-deux rues ou parties de rues ⁽¹⁰⁾. Le total de la population au XV^e siècle est ignoré. Selon la *Description du rapport des vitres et bonniers*, les habitations se chiffraient par 300 en 1651 ; d'autre part, d'après les capitulations, il y avait, en 1689, 457 habitants ; en 1736, 286 maisons et 1384 habitants ; en 1791, 315 maisons et 1169 habitants.

(1) V. liste BIAL, t. XLVI, p. 139.— BSAH, t. XVI, p. 6.

(2) Par. Saint-André, r. Docum. 1400-1500.

(3) 1418 : Ruelle Saint-Andrier (EL, r. 2, f. 290 v^o). — 1429 : Maison sur le Marché fais, le tournant delle ruelle qui va à mostier Saint-André (EL, r. 6, f. 116). — 1440 : Par. Sainte-Catherine, Stock 1440-1480, f. 18).

(4) PI, r. 11, f. 78.

(5) En 1437, des testateurs léguaient de fortes sommes pour restaurer l'église (CT, 1437).

(6) 1440 : Maison qu'ons appelle *Vude bourse*, seante deleis le *thours de mostier* de Saint-Andrier, joind. vers le Marchiet... (Par. Sainte-Catherine, Stock 1440-1480, f. 9).

(7) 1520 : Place d'heritage où par cy devant solloit avoir maison et à présent portal et allée, tendant en l'église Saint-Andrier, joind. d'aval alle maison de bon mestier des Texheurs (Hôp. Saint-Jacques, r. 3, f. 90).

(8) 1337 : Maison ki siet en la ruelle devant l'etire (cimetière) de mostier Saint-Andrier, contre les greis delle houghe condist delle Leuste (PI, r. 16, f. 26).

(9) 1447 : Maison joind. d'aval ale maison de Bealmon, d'amont à celle des houilleurs qui fait le tochet et tournant de Saint-André et derrière al aitre Saint-André (Cour féodale).

(10) Nommément rues Pierreuse (1^{re} partie). Dessous les Chéneaux. Derrière le Palais, Hors-Château, jusque rue des Aïrs, Sur le Bougnoux, Devant les Mineurs, place du Marché, rues de Soumagne, Neuvise (en partie), de l'Epée, Derrière la Violette, Sur les Aïrs, Féronstrée (jusque rues des Aïrs et de la Clef), rues du Pont (en partie), Derrière la Halle, etc.

Pour délimitation exacte de la circonscription, v. rues au Brâ, Hors-Château, Féronstrée, Neuvise, etc.

(1) 1171. Forum ubi panis venalis ponitur in parochia S. Andree (Cart. Sainte-Croix, f. 240 v^o).

(2) Leodium, 1908, p. 90. — HSM, C. sur parchemin.

(3) Man. de Daniel de Blochem, f. 137 seq. — Paroisse Saint-André, Document 1400-1500, f. 1 — r. 1, f. 51. — C. DE BORMAN, Les Echevins, t. I, p. 433.

(4) Ce fut le cas en 1774 (Vis. archidiacon. de 1774).

Il se conçoit, dans ces conditions, que l'église paroissiale ait été relevée, à la fin du XV^e siècle, avec une tour carrée, élancée, là où se dressait la précédente en dehors de l'alignement du Marché. La ruelle qui apparaît sur certaines vues du XVII^e siècle avait été transformée en vestibule fermé par un portail et conduisant au temple. On peut croire Saumery quand il raconte que ce temple était « une des églises paroissiales les plus considérables de la ville ». Elle renfermait divers tableaux de maîtres, notamment à l'autel majeur, le *Martyre de saint André*, peint par Walschaert, une *Descente de Croix*, d'Englebert Fisen — et non de Bertholet, comme on l'a avancé erronément (1). Les orgues provenaient du réputé facteur d'orgues maestrichtois, André Severin, mort en 1673.

Très nombreux étaient les autels. L'un d'eux, dressé près de la tour, avait pour vocable, Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-André (2). On le connaissait mieux sous le nom *chapelle des Lombards* (3), ce qui a fait croire que « les Lombards avaient leur chapelle dans l'église Saint-André (4) ». La vérité est que chapelle et autel avaient été fondés en 1339 (5) pour lui et sa famille, par un nommé Piron dit du Cheval, qui était qualifié en 1330, « vieux changeur de Liège », voire Lombard (6). Ce terme semble plutôt ici un surnom à cause d'une similitude professionnelle. Il est parfois nommé *Pierre Lombard* (7).

Ainsi s'explique la désignation « chapelle des Lombards ».

On connaissait aussi l'autel Saint-Eloi qui avait sa chapelle particulière et qui, après avoir été déplacé, fut mis sous le patronage de la Sainte-Trinité, de Saint-Jacques, de Saint-Eloy et de Saint-Gérard (8).

Parmi les autres autels, citons celui dit de la Visitation de Notre-Dame qui fut institué l'an 1454, par Conrad du Gentilhomme et Marie sa femme, lesquels ont été ensevelis en face de l'autel. En homme prévoyant, le fondateur imposait à tous ses successeurs en la possession de la maison du Gentilhomme, sur le Marché, d'entretenir les ornements de l'autel susdit, dans lesquels étaient un missel d'une valeur de 30 florins de Hollande d'or, un calice avec cuillère et platine d'argent, pesant deux marcs, doré intérieurement et extérieurement (9).

Cet autel doit être distingué de celui qui était sous les vocables de Notre-Dame et de Saint-Nicolas (10).

En 1460, Abraham de Fexhe dit du Faucon ajouta à cet autel une tablette d'argent doré, où se trouvaient gravées les figures de la Vierge, de plusieurs apôtres et de divers autres saints (1).

Jacques Herlet, bourgmestre de Liège en 1583, et son épouse, Gertrude Hock, avaient aussi fait don d'un autel en marbre, surmonté d'un magnifique rétable (2).

Cette église fut d'ailleurs des plus privilégiées en matière de legs et donations, de genres variés. En 1465, un J. delle Croisette laissa par testament une rente d'un florin du Rhin au curé de Saint-André avec condition de faire « une congrégation (réunion) pour mangier et boire ensemble : vesti, chapelains, marliers et mambours, pour qu'ils ayent de lui souvenir » (3).

Au pied de la statue élevée à saint André beaucoup de fidèles allaient implorer son intercession pour obtenir la guérison de maladies de poitrine (4). On y faisait de nombreux dons.

L'église avait de beaux vitraux. L'un des plus remarquables était la grande verrière du chœur qui représentait, avec la date 1661, les armoiries d'Edmond de Boholt, grand commandeur du Vieux Jonc. C'est le donateur évidemment. Lui aussi a fait confectionner en 1663 un ostensor armorié. D'autres verrières rappelaient les deux bourgmestres de Liège de l'an 1694 : Er.-D. de Foullon et Laur. de La Vaux des Brassines (5).

Une institution religieuse de cette paroisse, dont il a été beaucoup parlé jadis, est la confrérie des Douze Apôtres. Le pape Benoît XIII l'érigea canoniquement en 1700. Il s'agissait pour les associés d'accompagner avec flambeau le Saint-Sacrement, lorsqu'il était porté en viatique à l'un des membres malade. Au décès d'un affilié, la confrérie pourvoyait au cercueil et au poêle, lequel était très apparent. C'était là une espèce de concurrence aux sacristains d'autres paroisses, lesquels prétaient d'ordinaire le drap mortuaire moyennant finance. Il s'ensuivit des conflits qui se traduisirent parfois dans l'église même, en des actes de violence et en lacération d'habits.

L'édifice menaçait-il ruine ou les chefs de la paroisse subissaient-ils l'influence anti-artistique de l'époque? Toujours est-il qu'au début de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ils tendirent leurs efforts à reconstruire le monument paroissial. Ils organisèrent même à cette fin une loterie à laquelle la Cité, en 1758, prit une fois 100 billets moyennant 50 écus, une seconde fois 50 billets pour 100 florins (6).

Cette loterie ne produisit pas les résultats attendus. C'est seulement sept ans plus tard qu'il fut décidé de passer à l'exécution du travail.

Avant d'y procéder, le curé, donnant suite à des instructions supérieures, peut-être aussi à la demande des principales familles de sa paroisse, dont des membres

(1) DPL, t. I, p. 154.

(2) PONCELET, ICSP, p. 136.

(3) 1499 : Recteur del aulteit Saint-Pire et Saint-Andrier qui ons dist des Lombars. (Par. Saint-Christophe, f. 22).

(4) KURTH, *La Cité de Liège*, t. II, p. 210.

(5) Cette date est celle donnée dans un registre en parchemin au XV^e siècle de la paroisse Saint-André, f. 9 v^o, à la cure Saint-Antoine.

(6) 1330 : Pire dit del Cheval, le viel cangoir de Liège lombar (CESL, t. III, p. 343).

(7) CESL, t. IV, p. 109. — Piron Lombard fut enseveli en face de sa chapelle (Par. Saint-André, r. sur parchemin du XV^e s., f. 9 v^o). — En la même chapelle fut inhumé, en même temps, un Denis l'Entailleux (sculpteur). (CT, r. 7, f. 41 v^o.)

(8) CT, r. 14, f. 152 v^o.

(9) Par. Saint-André, r. sur parchemin, f. 21.

(10) Au XV^e siècle, Louis de Falkon ordonnait en mourant que ses enfants fondassent une messe perpétuelle à cet autel « devant la pierre et sépulture de son corps ». Il laissait pour garant de cette fondation la maison du Faucon, de la rue des Mineurs et la maison des Grandes Balances sur le Marché. (Par. Saint-André, Cour des Ten., r. 1593-1648, f. 18, AE. — V. aussi, r. sur parchemin, f. 17 v^o, au presbytère Saint-Antoine.)

(1) Par. Saint-André, r. sur parchemin, f. 19.

(2) Il y avait à Saint-André une confrérie en l'honneur de Sainte-Genève. Elle faisait chaque année, le 1^{er} mai, un pèlerinage à Zep-
peren. (DARIS, Notices, t. XII, p. 84.)

(3) EL, Conv. et testam., r. 1477-1479, f. 122 v^o.

(4) Lorsque l'église a été désaffectée, à la fin du XVIII^e siècle, la statue a été déposée en l'église Saint-Antoine où elle est encore l'objet de la vénération publique.

(5) ABBY, RH, p. 508.

(6) RCC, r. 1756-1759, f. 155 v^o et 241 v^o.

avaient reçu la sépulture en l'ancienne église, fit dresser par un notaire, et par devant témoins, le 8 mai 1765, **la liste des inscriptions funéraires** qu'il put découvrir dans le temple ⁽¹⁾. D'après ce relevé, dans le chœur, à l'autel majeur était un Mémorial rappelant les bienfaits de Pierre Simonis et de sa femme Jeanne de Liverloo (1644). Devant le marche-pied de cet autel, au milieu du chœur, une pierre sépulcrale, où l'on pouvait encore lire *R.-Georges Morberius, curé de Saint-André*, couvrait le caveau réservé aux curés de l'Ordre teutonique. Non loin de là, près la sacristie, était la sépulture de la famille de Foullon, du XVII^e siècle. Puis venaient les pierres tombales de Jean Fabry († 1651); de Lambert Bawin († 1627) et Catherine Thilia, sa veuve († 1645), de Gabriel Tronson (1624) et Catherine Hock, son épouse († 1652), de Michel Curtius, ancien curé, de Jean Naveau, licencié en droit († 1627) et Marie Detriche, son épouse (1626).

Dans la chapelle Saint-Éloi, on comptait sept pierres tombales, notamment celles de Jean de Marche († 1600) et de Catherine Lintermans, sa femme (1615); de Jean Frésart, marchand bourgeois (1661) et Jeanne Voes, sa femme (1647); de Vaes Horion (1676); Oda Corbion, son épouse (1689) et Oda sa fille; de Liber Baron (1695); de Servais de Cerf, capitaine de la paroisse et Sainte-Lebon (1678).

Dans la chapelle du côté de l'épître, où l'on avait érigé l'autel privilégié, on ne rencontrait pas moins de onze dalles tumulaires. Cinq seulement avaient conservé leur inscription : celles des Melchior, des De Latour-Delbrouck ⁽²⁾, des Chardonets dits Falise, de Van Legen-Nuys, de Thonnar-Vivario, toutes du XVII^e siècle.

Dans le bas côté de l'église, vers les Mineurs, se voyaient les sépultures de Gilles Gillis, marchand mambour (1709), de Agnès Lefebure, sa femme (1719); de Jean-Phil. Christiane et de Marie Libert (sans date).

Dans la chapelle Mostart, proche la tour, on reconnaissait les inscriptions funéraires des Meex (1668) ⁽³⁾, de Marie Clawen, femme de Lambert Detrixhe (1628); de Henri Gouverneur, marchand (1666) et Anne de Corbion, son épouse (1671); de Masset Woet de Trixhe (1589) et Mathilde Pastoir, son épouse (1596); enfin d'Abraham Poncelet.

La nef renfermait treize pierres sépulcrales. Six seulement avaient des inscriptions lisibles : celles des Fassy, de Matth. Clercx, marchand bourgeois (1663), et Marie de Stembier (1681) ⁽⁴⁾; de Louis de Belvaux (XVII^e siècle) avec ses deux femmes, Anne-Marie Bordet (1643) et Mechtilde de Corswarem (1659); de Dame Elis. de Belvaux, relig. de Saint-Bernard au Val Saint-Trond dit Terbeeck, leur fille (1666); de Toussaint Massillon, marchand bourgeois, et Elis. Debrou (1668); de Louis Lambin, procureur marchand (1707) et Gertrude Rigaux, sa femme; de Laurent Dureaux, marchand (1730) et d'Anne-Jeanne Henrion, sa femme (1722).

Vers le Marché, dans le bas côté, existaient huit pierres tombales, dont cinq inscriptions ont pu être dé-

chiffrées : celles de : Seyet (1659) et Marie Erguilamp, son épouse (1662); de Noël Grevenbrouck, marchand bourgeois (1745), et Jeanne Delmelle, sa femme (1721); de Jean Hennet, procureur et marchand (1625) et Cath. Delamenne (ou Delaminne), sa femme (1642); de Hendrick Cuninck (1702) et Elis. Libotte, sa femme; enfin de François de Saucy.

Ici s'arrête la nomenclature funéraire dressée en 1765. Elle est loin d'être complète même pour la période à laquelle elle s'arrête. On n'y voit pas figurer les tombeaux élevés à « Gilles-Hub. de Léonard, jadis bourguemaître » (1729) et d'Anne-Marie Fineau son épouse; à Thomas Poitier, prélocuteur et commissaire de la Cité (1728), et Lucie Close, sa femme; à Jean-François Coune, jurisconsulte et commissaire de la Cité (1745) et Marg. Désamorés (1746); au commissaire Hogge et à sa famille; à Mathieu Delbrouck, commissaire de la Cité (1674) et Marie de Froimont, son épouse (1677), enterrés dans le cimetière; à P.-F. de Rorive, greffier des échevins, et Elis.-Th. de Harenne, sa femme (1765).

Que d'autres monuments funéraires auront disparu lors de reconstructions précédentes du temple, notamment ceux rappelant les sépultures de Jean de Beau-rewart, dit Le Ruyte, maître et échevin de Liège (1520), d'Arnold Le Berwier, id. (1495), Jean de Serres, aussi échevin (1444), de Henri de Dessener, id. (1446), et de Nicolas de Dessener, curé de Saint-André (1441), des de Kemexhe (XV^e siècle), de frère Mathias de Francfort, grand commandeur du Jonc; d'Arnould de Jemeppe le Blavier, bourgmestre et échevin de Liège, (1539), et de sa femme Aghis d'Ans (1540). — Louis Simbert, échevin de Liège (1643); d'Érasme de Foullon, id. (1687) et sa femme, Anne d'Ertwecht (1665) ⁽¹⁾ cités plus haut, ont été enterrés dans le chœur à côté du P. Foullon ⁽²⁾. Notons aussi que le malheureux Gilles de Metz, exécuté impitoyablement lors des démêlés de Charles le Téméraire avec les Liégeois, a reçu la sépulture, ainsi que son frère Henri, devant l'autel Sainte-Elisabeth; Gilles de Huy, chevalier, son père, et d'autres membres de la famille avaient été, longtemps avant eux, inhumés devant l'autel Saint-Éloi, près la porte du chœur ⁽³⁾, non loin de maître Renier de Bier-set, de sa femme Catherine et de leur fille, femme Jacquemin de Hotton.

On prétend que, dans la réédification de l'église, le grand curé de Saint-André, Laurent-Robert de Lintermans ⁽⁴⁾ aurait voulu utiliser les pierres tombales de l'ancien temple, et que, pour éviter tout mécontentement, il aurait décidé d'exhausser le sol de l'église, en laissant les pierres tombales à leurs places respectives ⁽⁵⁾.

(1) C. DE BORMAN, *Les Echevins*. — ABBY, RH. — NAVEAU, *Analyse du Recueil d'épithaphes de Le Fort*. — POSWICK, *Conseil ordinaire*, etc. — CT.

(2) L'échevin Foullon habitait sur le territoire claustral de la collégiale Saint-Pierre. Lui et Michel Outers marchand bourgeois, avaient fondé, l'an 1665, deux messes à célébrer chaque semaine, à l'autel de la confrérie des Trépassés, confrérie que le Père Foullon avait contribué à établir. (*Par. Saint-André, Cour des Tenants*).

Jean de Halinghe, l'an 1601, avait procuré les fonds suffisants pour entretenir à perpétuité une lampe allumée devant le Saint-Sacrement. (*Par. Saint-André, Cour des Tenants*, r. 1593-1648, f. 274).

(3) *Par. Saint-André*, r. sur parchemin, f. 20.

(4) Mort en émigration en 1803. (V. DARIS, *Notices sur les commanderies de l'Ordre teutonique au diocèse de Liège*).

(5) De fait, en 1845, la Ville fit les premières appropriations en l'église Saint-André, on découvrit diverses pierres tombales, à un mètre environ de profondeur. Quelques-unes ont pu être conservées.

Il paraît qu'on trouva en même temps, plusieurs bases des colonnes du monument du XV^e siècle, enfouies avec des dalles tumulaires des XIII^e et XIV^e siècles. (*Vieux Liège*, 1^{er} et 8 août 1896).

(1) Cette liste a été reproduite telle quelle dans le *Vieux Liège*, des 4 et 11 juillet 1896.

(2) La pierre tombale repose au Musée archéologique.

(3) *Ibid.*

(4) Cette dalle tumulaire a aussi été exhumée en 1883. (V. *Journal de Liège* du 30 juin 1883).

Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en dressant l'inventaire des dalles tumulaires de sa paroisse au moment du renouvellement de la bâtisse, le pasteur s'est conformé à un usage qui se généralisait et qui avait été préconisé d'autorité ecclésiastique.

Consignons ici un fait qui a pu faire croire à l'emploi, dans la construction, d'anciennes pierres tombales. Le 6 août 1765, la Chambre des Comptes du prince céda au curé de Saint-André, pour être utilisées dans le renouvellement de l'église, les vieilles pierres provenant de la démolition de l'aile du Palais qui sépare la première cour de la seconde ⁽¹⁾.

La pierre initiale de l'édifice religieux fut posée, avec les formalités coutumières, par l'évêque suffragant de Grady, le 23 juillet 1765 ⁽²⁾. Cette année-là, la Ville intervint dans les frais par un subside de 500 florins. Les plans avaient été confiés à l'architecte Barthélemy Renoz. C'est lui qui conçut le dôme actuel. Ce mode de construction était affectionné tout particulièrement par cet architecte. On la retrouve dans la plupart de ses monuments religieux. L'œuvre fut achevée en 1772 ⁽³⁾. De là ce chronogramme transcrit au dessus du balcon surmontant le portail :

DEI PARAE AC ANDRAE COELO PROVIDENTE
EXTRVOR...

Ce grand travail coûta aux paroissiens plus de deux cent mille francs.

L'intérieur de l'édifice présente une croix grecque dans les trois bras de laquelle on avait érigé des chapelles. La peinture première de la voûte fut due à Henri Deprez. Les autels auront été renouvelés entièrement, car le 20 avril 1765, on avait vendu « au plus offrant, en l'église paroissiale de Saint-André, plusieurs autels très propres et travaillés dans toutes les règles ⁽⁴⁾. » Quant au jubé, il était au monogramme latin de Jean-Jacques Frissen « prêtre capitulaire des paroisses de Saint-André et de Saint-Gangulphe, appartenant à l'Ordre teutonique, chanoine de la collégiale Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège, protonotaire apostolique, etc. ». La boiserie de ce jubé est conservée au Musée archéologique.

Quelques années après l'achèvement de la décoration intérieure, la Révolution de 1789 éclatait. Nul autre temple liégeois n'a servi à autant d'usages profanes à cette époque et dans les temps immédiatement suivants. Du 27 octobre 1790, au 4 décembre, le Conseil municipal de Liège y tenait séance publique ⁽⁵⁾. Plus tard on y logea des prisonniers de guerre. Le 18 février 1798, le monument était livré aux théophilanthropes ⁽⁶⁾, tout en

prétendant le faire servir à certaines heures aux cérémonies religieuses des catholiques des paroisses Saint-André et Sainte-Ursule. Les théophilanthropes durent être rappelés par la municipalité au respect des lois, notamment parce qu'ils s'étaient « permis d'attacher au dessus de la porte principale, une inscription portant en gros caractère les mots : « Temple de la raison », parce que aussi, par des avis insérés dans des feuilles publiques, par des décorations de feuillage et de verdure dont ils tapissent l'extérieur de leur temple, ils indiquent au public l'exercice de leur culte ». Ils avaient un ministre, qui remplissait ses fonctions religieuses revêtu d'une grande robe tricolore, d'une écharpe et d'un bonnet rouge. Ce ministre du culte enseignait le catéchisme républicain, ainsi que les droits de l'homme. Tous les décadis, ses coryphées chantaient aux assemblées susdites des hymnes révolutionnaires ⁽¹⁾.

Ce culte eut une existence éphémère. Peu après la conclusion du Concordat du 15 juillet 1801, les consuls prirent un arrêté interdisant aux « sociétés connues sous le nom théophilanthropes » de se réunir encore dans les édifices nationaux. L'arrêté date du 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801). Cet ordre formel du gouvernement avait été réalisé anticipativement à Liège, par la disparition prompte de ce simili-culte, faute de fidèles ⁽²⁾.

L'église Saint-André avait été supprimée comme telle par la loi du 17 ventôse an VI. Après l'inventaire fait le 23 nivôse an IV (13 janvier 1796) de l'argenterie et des meubles servant au culte, un procès-verbal estimatif des effets mobiliers fut dressé par l'autorité républicaine le 19 brumaire an VII (9 novembre 1798). On y apprend que la table du maître autel, le marchepied et « deux rames » étaient évalués ensemble à 4 livres, moins de quatre francs ; les quatre tableaux du chœur, 2 livres. Le tableau représentant *saint André*, de Walschaert, ne valait que 3 livres aux yeux des commissaires de la république. Au même prix étaient estimés les tableaux, tables d'autel des chapelles. On portait la chaire à prêcher à 4 livres ; l'orgue et ses soufflets à 40 livres.

À la réorganisation du diocèse en 1804, la propriété de l'église fut attribuée à la fabrique de la paroisse Saint-Antoine, dans la circonscription de laquelle celle de Saint-André était incorporée en grande partie ⁽³⁾. En attendant, l'église avait été convertie en boucherie l'an 1803. Celle-ci ne fut fermée qu'en vertu d'un arrêté du maire du 15 juin 1808 ⁽⁴⁾, bien que des caveaux du temple, « combles de cadavres », il s'exhalât des émanations insupportables qui se faisaient sentir, paraît-il, jusque sur la place du Marché. Le 5 janvier 1809, la Ville obtint le monument en location pour diverses affectations publiques. Après la sanglante bataille de Waterloo, en 1815, on y hospitalisa beaucoup de militaires blessés. Deux ans plus tard, le conseil de fabrique de Saint-Antoine loua l'édifice au maire de Liège pour

(1) CF, t. 39, f. 307.

(2) *Leodium*, 1913, p. 3.

(3) L'architecte Renoz n'était point payé entièrement de ses honoraires quand survint la Révolution française. Celle-ci entraîna la suppression de l'église Saint-André comme temple paroissial. Lorsque la nouvelle paroisse Saint-Antoine en hérita, en raison du Concordat de 1802, les héritiers Renoz lui réclamèrent l'exécution entière du paiement dû. Cette revendication a été l'objet de plusieurs mémoires judiciaires imprimés.

(4) *Gazette de Liège*, du 27 mars 1765, avertissements.

(5) *Chronique de Mouhin*.

(6) Le 21 messidor an VI (9 juillet 1798) Pierre-Charles-Alexis Pfeffer fut introduit dans la salle de la municipalité et prêta « son serment en qualité de ministre du culte théophilanthropique ». (*Procès-verbaux des séances*. — V. aussi à propos de ce culte *Gazette de Liège* du 21 février 1798. — J.-B. Leclerc, député à la Convention puis aux 500, avait été, avec Lareveillère-Lepaux, l'un des principaux fondateurs de la société de religion des théophilanthropes.

(1) *BSBL*, t. I, p. 297.

(2) GOBERT, *Mémoires inédits sur la Révolution liégeoise de 1789*. — *BIAL*, — p. 36 du tiré à part.

(3) Les argenteries et les archives de Saint-André avaient été envoyées à Dusseldorf en 1794, lors de l'arrivée des armées républicaines. Un arrêté du préfet du 23 février 1810 autorisa le maire-adjoint Dewandre à aller les réclamer au nom de la fabrique Saint-Antoine. (*Préfecture*, t. 415 D, n° 129).

(4) *Ibid.*, liasse 573/1.

Pour détails supplémentaires sur cet édifice V. *Administration centrale*, t. 139, 28 frim. an VII, *Préfecture*, liasse 884/1.

l'affecter à un magasin d'effets communaux. Cette même année 1817, il fut désigné comme siège de l'exercice du culte luthérien et réformé, pour l'armée et les familles des officiers. Mais les frais de réparation et autres que son aménagement aurait nécessités parurent si considérables qu'il fut fait choix d'un autre temple à cette fin ⁽¹⁾.

En 1819, le bien fut saisi par la famille Renoz et même annoncé en vente publique, mais il ne put être réalisé ⁽²⁾. En 1824, il abrita une école d'équitation. A partir de 1830, on en fit une salle pour expositions d'horticulture et siège de la Société d'encouragement des beaux-arts. C'est à ce moment que le célèbre **Wiertz**, désirant peindre sa toile colossale représentant *les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle*, reçut l'autorisation de se placer, à cette fin, dans l'ancienne église Saint-André.

L'administration communale finit, en 1835, par acheter le monument à la fabrique Saint-Antoine ⁽³⁾. Elle y installa de 1836 à 1860, la galerie de tableaux qui formait le **noyau de notre musée des beaux-arts**. Quand celui-ci fut transféré rue Féronstrée, le local Saint-André abrita la *Bourse des fonds publics* et le *Marché aux grains* encore existant ⁽⁴⁾.

Depuis l'année 1870 la question de la démolition du dôme Saint-André a été souvent agitée ⁽⁵⁾. Jusqu'à présent heureusement elle a été résolue négativement. En 1883 et en 1886, le monument a été l'objet d'**appropriations intérieures**. Une partie du plancher, la coupole qui mesure 36 mètres en hauteur, les murs et les douze grandes colonnes qui entourent la salle ont été restaurés. C'est pendant ces travaux qu'on a découvert une quantité très considérable d'ossements renfermés dans des caveaux dont l'entrée était fermée par des pierres tombales portant inscriptions et armoiries. Une vingtaine d'années auparavant, lorsqu'on procéda au déblaiement sous le grand arceau central, on recueillit aussi une telle abondance d'ossements humains qu'ils remplirent 86 tombereaux. On les a transportés au cimetière de Robermont.

Durant la première partie de la **guerre 1914-1918**, comme juste un siècle auparavant, l'ex-église a été transformée en ambulance pour les blessés de l'armée allemande. A partir du 1^{er} août 1916, elle a été livrée, effectivement cette fois, au culte évangélique pour les troupes protestantes de la garnison allemande. Elle porta alors cette inscription *Evangelische Garnisonskirche*.

L'inauguration officielle en a été faite le 10 novembre 1916, avec solennité. En cette circonstance toutes les rues aboutissant à la place du Marché avaient été gardées militairement pour interdire toute circulation sur cette place. Il en a été de même le lendemain,

lorsque le gouverneur général en Belgique, le baron von Bissing alla assister en grande parade militaire à une cérémonie religieuse en ce même édifice.

Dans l'absidiole d'entrée avait été aménagé un jubé que les Teutons dotèrent d'un orgue avec buffet au prix de 9,000 marcs, partie par l'Administration centrale, partie par des dons privés, voire par l'impératrice d'Allemagne. Le pasteur touchait 725 marcs par mois. Après l'armistice, il fallut songer à se défaire de l'orgue. Il a été vendu publiquement le 22 octobre 1919.

Le 1^{er} novembre 1921, à l'occasion de la fête de la Toussaint, l'archiprêtre de l'église orthodoxe russe de Bruxelles, le T. R. P. Smyrnopoulo y a célébré un service religieux auquel assistaient de nombreux sujets russes, yougoslaves, bulgares, grecs et roumains.

Voici, telle qu'elle a pu être établie la liste des curés de Saint-André, avec les années pendant lesquelles on les trouve en fonctions et celle de leur mort :

Francon, 1215 ; Hugo, 1252 ; Clarem-Paldus, 1264 ; Guillaume de Brusthem, 1298 ; Alexandre d'Eysden, 1318, † 8 mai ; Thomas Van Aken, 1320 ; Robert de Waremmé, 1336 ; Herman de Limborch, 1363 ; Godschalk van Aken, 1381 ; Henri Loomans, 1418 ; Lamb. Lamboy, 1423, † 24 août 1427 ; Guillaume Rosmeer, † 26 mars 1442 ; Nicolas Dessener, 1443 ; Nicol. Goerts de Gladbach, † 14 avril 1471 ; Jean Hoen, 1481, † 27 octobre 1494 ; Jean Kemp... ; Nic. Doelmans, 1496, † 25 nov. 1538 ; Robert, 1536 ; Nicolas Mernois, 1538, † 25 septembre 1552 ; Lambert Wauthier, 1553, † 27 février 1570 ; Michel Croisier, 1570, † 24 mars 1590 ; Hubert Haling, 1590, † 23 mai 1628 ; Henri de Lye... ; François Rudolph, 1628, † 12 août 1656 ; Herman Fabritius, 1646 ; Georges Morberius, 1662, † 1677 ; Jacques Truser, 1677, † 20 octobre ; Scheffenarius, 1679 ; Gravencht, 1702 ; de Lintermans, 1762.

Voir en outre, la liste des Curés des années 1298 à 1677, qui figure dans un registre sur parchemin, de la paroisse Saint-André (f. 11 v^o) aux archives de la paroisse Saint-Antoine.

André

PLACE SAINT- — Dans sa séance du 6 mars 1863, le Conseil communal attribua à la troisième cour du Palais, qui est située derrière l'ancienne église Saint-André, le nom *place Saint-André*. Cette décision avait été prise en prévision d'une éventualité qui ne se réalisera vraisemblablement jamais, mais que l'échevin Bourdon prévoyait en 1862 dans un rapport au Conseil. Escomptant « l'ouverture de cette cour et sa transformation en une place qui », disait-il, « doit plus tard s'agrandir par la démolition des maisons comprises entre la rue au Brâ et l'église Saint-André », il avait cru nécessaire d'imposer un nom à cette cour et à « son prolongement jusqu'à la place du Marché ».

Une grande partie de la cour dont il s'agit, dans la section donnant rue du Palais, formait un jardin du prince-évêque. Ce jardin était très bien aménagé, ainsi que le représentent diverses vues du XVII^e siècle.

L'autre partie de la cour, située vers le Marché, servait autrefois au **cimetière de la paroisse Saint-André**

(1) Régime hollandais, fonds *Le Gouverneur*, liasse 41 B, 17 août 1817.

(2) Voir annonce *Gazette de Liège*, 20 juin 1819.

(3) Par acte du 20 juin 1835, devant M^e Moxhon, notaire, la Ville a acquis à la fabrique de l'église Saint-Antoine, l'ancienne église Saint-André à charge par la Ville : 1^o de payer une rente annuelle et perpétuelle de fr. 66-86 c. échéant le 11 janvier, due à M^{me} Marie-Agnès Hoyoux, veuve de Jacques-Joseph Sauvage, et constituée au capital de 2,431 fr. 15 c. (2 3/4 p. c.) ; 2^o de fournir une somme de 6,000 fr. comptant ; 3^o de donner une rente annuelle et perpétuelle de 1,500 fr. libre, exempte de toute retenue et constituée au capital de 30,000 fr. au profit de la fabrique venderesse.

(4) V. *Douzième partie*, (chap. II).

(5) En 1870, A. CRALLE a publié une brochure intitulée *Le dôme Saint-André : Faut-il le démolir?*

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome deuxième



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1925